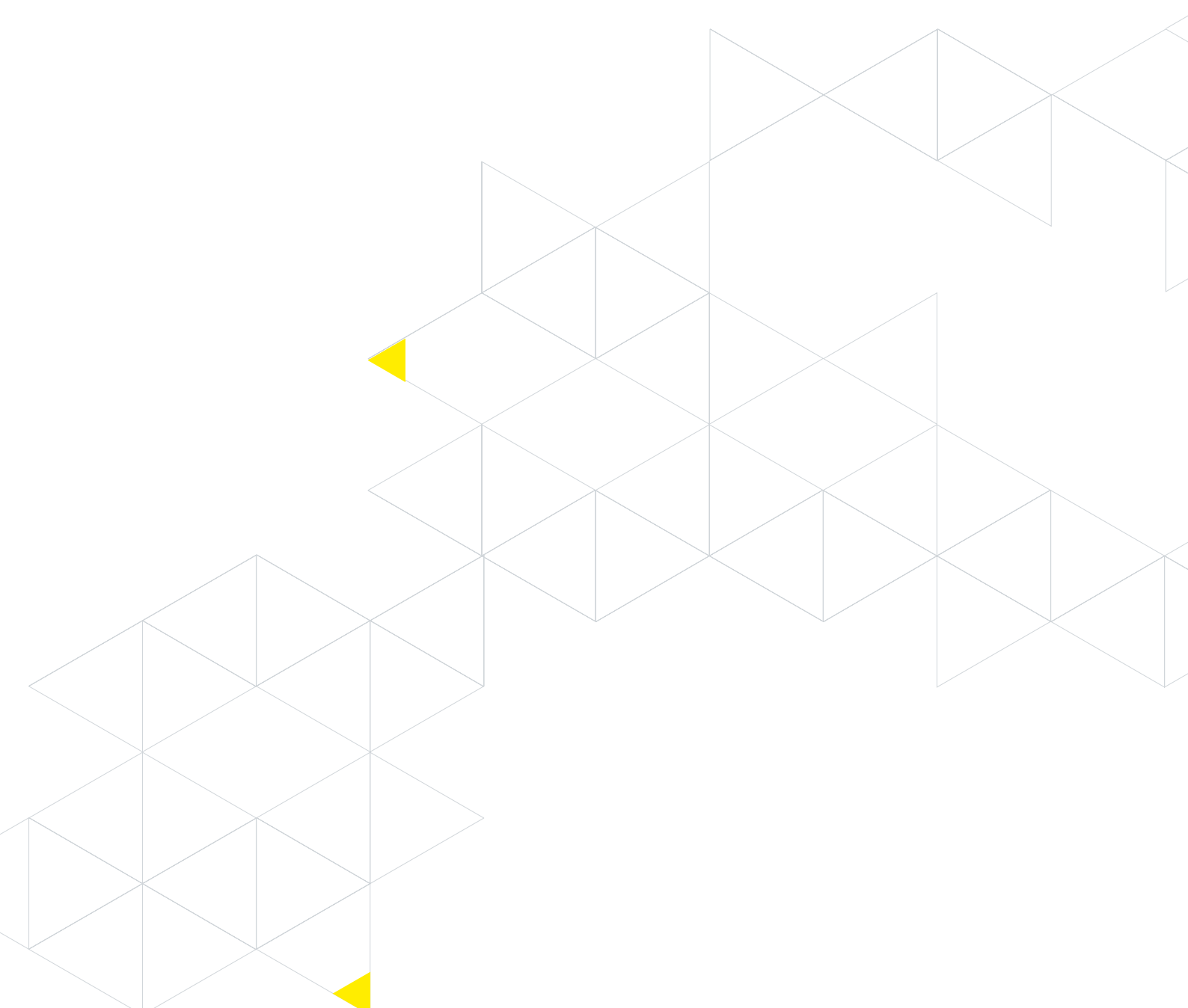


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



SOMMAIRE

Éditorial du président	4
Mot du directeur général des services	5

LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ URBAINE DE FRANCE 6

Le territoire en chiffres	8
Un territoire riche de ses diversités	10
Une montée en puissance générale	12
Au cœur d'un réseau partenarial	13
129 élus pour porter les ambitions de GPS&O	15
Une collectivité tournée vers la concertation	18
Une organisation à la mesure des enjeux	19
Une relation privilégiée avec les communes	20
Un budget maîtrisé	21

UN TERRITOIRE RAYONNANT Tourné vers le développement durable 22

Développer l'attractivité du territoire 24

Le développement économique, la priorité	24
La mobilité, un moteur pour le développement	27
Le tourisme, un levier pour l'attractivité du territoire	30
Une terre de culture	32
Une dynamique sportive à encourager	33

Préserver et améliorer le cadre de vie 34

L'aménagement et l'urbanisme au cœur des missions	34
Habitat : des responsabilités élargies	35
Un « territoire vert » à préserver et à développer	37
Des moyens pour les quartiers prioritaires	39

Les services du quotidien 40

La maîtrise des déchets, un enjeu majeur	40
Eau et assainissement vers une homogénéisation	42
Voirie et espace public, une année de transition	43



UNE NOUVELLE PAGE S'ÉCRIT

Cette année 2016 marque l'écriture d'une nouvelle page de l'histoire de notre territoire avec, au 1^{er} janvier, la naissance de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Avec elle, 129 élus communautaires qui portent l'ambition de 73 communes, de plus de 400 000 habitants, sur plus de 500 kilomètres carrés et qui veulent faire de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale le vecteur d'un nouveau dynamisme et d'une attractivité renforcée du Val de Seine.

Dès mon élection en tant que président de notre communauté urbaine, j'ai souhaité que chacun se mette en action, la priorité étant d'assurer la continuité des services publics que nous nous devons d'apporter à nos concitoyens. Cette tâche, qui pourrait être considérée comme anodine, a été démesurée. En effet, compte tenu du changement d'échelle et de l'élargissement de nos compétences, il a fallu la mobilisation et l'investissement de tous, élus et agents, pour que cette phase soit une réussite. Ce rapport d'activité en est l'illustration.

Au-delà de la poursuite des missions liées aux nouvelles compétences, il nous a fallu démarrer la mise en commun de nos talents afin de nous projeter vers l'avenir et de poser les bases de notre développement futur. Et cette année 2016 aura permis que des perspectives claires se profilent déjà pour définir notre projet de territoire. Ce projet, finalisé en 2017, est le socle qui nous permettra de relever les nombreux et ambitieux défis qui nous attendent et que nos concitoyens exigent de nous, à juste titre.

PHILIPPE TAUTOU

Président de Grand Paris Seine & Oise



UNE ORGANISATION SUR LES RAILS

Les élus de la vallée de Seine ont pris la décision en 2015 de regrouper leurs forces et leurs compétences sous forme d'une communauté urbaine. Seul établissement public de ce type en Île-de-France, Grand Paris Seine & Oise rayonne désormais sur un territoire de plus de 400 000 habitants.

Dans la foulée de cette décision, une organisation forte de 1 000 femmes et hommes s'est constituée. Elle est désormais sur les rails pour relever les défis d'un espace géographique qui va connaître une nouvelle révolution avec l'arrivée du RER Eole, sur un axe Paris-Le Havre qui est aussi une priorité nationale pour le Grand Paris.

Ces agents sont désormais au service des 73 communes, de leurs habitants, des entreprises et associations de GPS&O : pour les services au quotidien, bien sûr ; pour préparer et organiser l'avenir du territoire et des populations, également.

Ces femmes et ces hommes ont vécu une année passionnante... épuisante aussi, tant les difficultés qu'il a fallu surmonter pour faire fonctionner l'établissement public ont été nombreuses. Qu'ils soient remerciés pour leur engagement et leur volonté profonde de se placer au service des élus et du projet de territoire ambitieux qui constitue leur feuille de route.

MICHEL FRANGVILLE
Directeur général des services

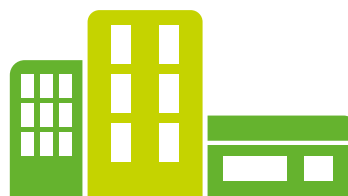


Le territoire s'équilibre entre espaces naturels, villages, communes de taille intermédiaire et pôles urbains – comme ici Les Mureaux – avec la Seine comme trait d'union

An aerial photograph of a city, likely Paris, showing a mix of urban buildings, roads, and green spaces. A large, semi-transparent green hexagon is overlaid on the image, containing the text 'LA PLUS GRANDE COMMUNAUTÉ URBAINE DE FRANCE'. The background shows a dense urban area with a river in the foreground and a large green field in the distance.

**LA PLUS GRANDE
COMMUNAUTÉ
URBAINE DE FRANCE**

Le territoire en chiffres



UNE INTERCOMMUNALITÉ D'ENVERGURE

► **1^{er} janvier 2016**

Création de la communauté urbaine

Regroupement de

► **73 communes**
du Nord des Yvelines

► **405 000** habitants

► **500 km²**

de superficie dont les deux tiers
composés d'espaces naturels

► **55 km de Seine**

18 franchissements : ponts routiers
et ferroviaires, passerelles, viaducs...

► **150 000** logements

► **1 800 km** de voirie

communautaire

UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉE

► **200 000** actifs

► **130 000** emplois

► **23 500** établissements

dont **20 990 entreprises** avec un taux de création
de 16% soit **3 350 nouvelles entreprises par an**

► **55** parcs d'activités

économiques regroupant un tiers des
emplois salariés privés (29 000 postes)
et **2 100 établissements**

► **3 473** lits

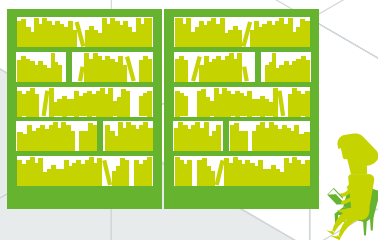
répartis dans **142 hébergements touristiques**

DES COMPÉTENCES AU SERVICE DES HABITANTS



106 829 t d'ordures
ménagères collectées

et 13 656 t d'emballages recyclables ;
7 838 t de verre ; 13 085 t de déchets
végétaux ; 9 572 t d'encombrants
(hors déchèteries)



15 équipements
culturels

communautaires (100 disciplines
enseignées, 200 manifestations, 40
résidences d'artistes, 470 000 livres
disponibles dans les bibliothèques)



73 PLU

(Plans Locaux d'Urbanisme)
ou POS (Plans d'Occupation des Sols)
à mettre en cohérence dans un
document unique avant fin 2019



12 équipements
sportifs

communautaires (7 piscines,
1 stade nautique international
pour le canoë-kayak et l'aviron,
1 espace multisports à la Butte Verte
comprenant terrains de football
et de base-ball, piste de karting,
parcours..., 1 patinoire, 1 golf, 1 pôle
de 6 chalets de marche nordique)



250 opérations
de voirie

et plus de **21 M€** investis

Un territoire riche de ses diversités

La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Seule intercommunalité de la grande couronne de plus de 400 000 habitants, Grand Paris Seine & Oise se révèle être la communauté urbaine la plus peuplée de France. Son envergure lui permet de se placer au treizième rang des Établissements publics de coopération intercommunale au plan national.



Nichée à flanc de coteau et bordée par le fleuve, la commune de Mézy-sur-Seine fait aussi partie du Parc naturel régional du Vexin français

La création de GPS&O s'inscrit dans la logique de développement décidée par le gouvernement, notamment dans le cadre de la loi NOTRE et MAPTAM visant à donner plus de responsabilités aux échelons locaux. GPS&O est né de la fusion de six intercommunalités :

- ▶ **CAMY** (Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines)
- ▶ **CA2RS** (Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine)
- ▶ **CAPAC** (Communauté d'agglomération Poissy-Achères-Conflans)
- ▶ **SVCA** (Communauté d'agglomération Seine et Vexin)
- ▶ **CCSM** (Communauté de communes Seine-Mauldre)
- ▶ **CCCV** (Communauté de communes des coteaux du Vexin)

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

Le nouvel EPCI à fiscalité propre exerce, conformément au Code général des collectivités territoriales, des compétences en lieu et place de ses 73 communes membres. Grand Paris Seine & Oise fédère et impulse une nouvelle dynamique grâce à une entité capable de peser dans le contexte régional et national. Ce développement territorial s'inscrit dans une logique et une histoire locales puisque 51 de ces communes étaient déjà impliquées dans l'Opération d'Intérêt National Seine aval lancée en 2007.

Seule communauté urbaine en Île-de-France, Grand Paris Seine & Oise se positionne comme un acteur et comme un interlocuteur incontournable pour mener des projets communautaires ambitieux mais aussi pour appuyer ceux des communes.

DÉJÀ UNE LONGUE HISTOIRE LIÉE AU FLEUVE

L'activité en vallée de Seine remonte au Moyen-Âge. Territoire de chasses royales, de labourage et de pâturage, cette partie de la vallée de Seine se développe très tôt de part et d'autre des ponts (Mantes/Limay, Meulan/Les Mureaux et Poissy/Carrières-sous-Poissy). Ces villes-ponts sont des lieux d'échanges importants et de Saint-Germain-en-Laye à Mantes-la-Jolie, les voies royales qui deviendront, au Nord, la RD190 et au Sud, la RD113 sont des axes majeurs. Au XVIII^e siècle, les coteaux se développent avec l'implantation de bourgs qui surplombent une vallée agricole fertile. Le territoire connaît ensuite un essor à partir de ses réseaux, d'abord avec l'arrivée de la ligne de chemin de fer rive gauche Paris-Rouen-Le Havre (1843) puis rive droite, en 1892, avec la ligne Paris-Mantes par Conflans qui suscite un engouement pour la vilégiature en bord de fleuve. Les impressionnistes s'inspirent aussi largement des atouts paysagers et architecturaux de la vallée de Seine.

Après les gares et la voie ferrée, c'est l'autoroute reliant la capitale à la Normandie qui structure ensuite le développement du territoire à partir du milieu du XX^e siècle. La chenalisation de la Seine va donner un nouvel élan démographique et économique, favorisant ainsi l'essor industriel. Durant « Les 30 glorieuses » et jusqu'au début des années 1970, de grands sites industriels, liés pour la plupart à l'activité automobile, s'implantent. Cette croissance s'accompagne de la construction des grands ensembles et de zones pavillonnaires indispensables pour le logement des salariés.

La vallée de Seine doit ensuite faire face à la désindustrialisation et à la concurrence du développement des villes nouvelles comme Cergy-Pontoise ou Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle bénéficie d'une Opération d'intérêt national à partir de 2007 pour relancer une dynamique de développement. C'est maintenant la communauté urbaine qui est chargée de poursuivre et d'amplifier ce renouveau.



UNE POSITION STRATÉGIQUE SUR L'AXE PARIS-LE HAVRE

GPS&O, idéalement situé sur l'axe stratégique Paris-Rouen-Le Havre, s'étend de Rolleboise à Conflans-Sainte-Honorine sur une superficie de 500 km² et réunit environ 405 000 habitants répartis dans 73 communes. 50 d'entre elles comptent moins de 5 000 habitants dont 43 se situent sous le seuil des 2 000 habitants. À la fois urbain et rural, industriel et agricole, le territoire de GPS&O est riche de ses contrastes avec la Seine comme colonne vertébrale.

Ce territoire qui constitue l'entrée ouest de l'Île-de-France est desservi par plusieurs infrastructures de transport : les autoroutes A14 et A13, la ligne J du Transilien, le RER A à Poissy. D'autres projets vont permettre un maillage plus complet. À l'horizon 2024, le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie est un enjeu majeur pour le territoire. La nouvelle ligne Tram 13, anciennement appelée Tangentielle Ouest, va également ouvrir de nouvelles connections au réseau de transports de l'Île-de-France et aux autres bassins d'emploi.

Fort de ce positionnement, la communauté urbaine peut aujourd'hui compter sur une activité économique diversifiée : aéronautique, automobile, éco-industrie mais aussi facture instrumentale ou métiers d'aide à la personne en sont les prin-

cipales filières... On y trouve 23 503 établissements dont 20 992 entreprises, soit 128 000 emplois (2 pour 3 actifs). Malgré ce déséquilibre, le secteur est très apprécié par ceux qui y vivent et qui y exercent une activité économique :

- ▶ 80% des gens qui achètent un logement sont issus du territoire
- ▶ 80% des implantations émanent d'entreprises déjà installées sur le territoire qui cherchent à s'agrandir.

UN TERRITOIRE POLYCENTRIQUE

Contrairement à la quasi-totalité des grandes intercommunalités, Grand Paris Seine & Oise n'est pas constitué autour d'une grande ville qui polarise les bourgs

alentours. Le territoire est profondément « polycentrique », organisé autour de quatre pôles : le bassin de vie du Mantois à l'Ouest autour de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Maignanville et Buchelay ; au centre Aubergenville, Les Mureaux, Meulan ; à l'Est, Poissy et Achères qui polarisent toute la boucle de Chanteloup ; au Nord-Est, Conflans-Sainte-Honorine qui se positionne comme le trait d'union avec l'agglomération de Cergy-Pontoise.

Plus globalement, la diversité de la communauté urbaine s'applique aussi bien à la géographie avec des vallées, des coteaux ou des plateaux qu'à l'urbanisme avec des villages, des bourgs ruraux, des villes de taille intermédiaire ou des centres urbains importants. ■



Malgré une densité très importante de 800 habitants au km², le territoire comprend de vastes espaces ruraux à l'image de Morainvilliers

Une montée en puissance générale

Le choix de constituer une communauté urbaine répond à la volonté des élus locaux de créer un ensemble de taille critique pour œuvrer et offrir des services de manière homogène sur un territoire élargi, le tout avec une efficacité accrue et à moindre coût.



Poissy, un des principaux pôles urbains de la communauté urbaine et ville industrielle où est installée l'usine automobile PSA, fait aussi la part belle à la nature

UN STATUT PLUS AVANTAGEUX

- ▶ Prétendre à un niveau de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) plus important, à la même hauteur que celui des Métropoles
- ▶ Bénéficier de ressources supplémentaires (taxe professionnelle...) mais aussi alléger certaines contributions comme celles dédiées au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- ▶ Réaliser des économies d'échelle à l'image de celles constatées au sein de la compétence « déchets ». Le regroupement des contrats d'exploitation permettra de limiter les dépenses (- 7 M€). Ce même mécanisme s'applique aussi dans différents domaines : eau/assainissement, transports, aménagement d'aire d'accueil pour les gens du voyage...
- ▶ Limiter l'impact en cas de difficultés, comme la fermeture de la centrale EDF à Porcheville qui va représenter une perte de recettes de 6,5 M€ pour l'intercommunalité. À titre de comparaison, cette somme aurait représenté plus de 40% du

montant global des rentrées liées à la fiscalité des entreprises de l'ex-Camy alors qu'elle ne correspond qu'à environ 13% de celles de GPS&O

- ▶ Élargir le champ des compétences avec notamment la prise en charge de la voirie par l'intercommunalité mais aussi étendre des services comme l'instruction des permis de construire.

UNE NOUVELLE ENVERGURE

Cela permet à GPS&O de :

- ▶ Peser davantage dans les échanges avec les autres collectivités, organismes et partenaires privés aux plans départemental, régional et national
- ▶ Disposer en interne de ressources d'expertise et de compétences performantes.

Dès sa création, Grand Paris Seine & Oise a exercé des compétences obligatoires et facultatives plus étendues que celles auparavant assumées par les 6 intercommunalités qui ont fusionné. ■

DES COMPÉTENCES ÉLARGIES

Aménagement du territoire

Mobilités
Aménagement et urbanisme
Politique la ville
Habitat

Développement et cadre de vie

Développement économique
Tourisme
Développement durable
Environnement
Transition énergétique
Culture et sports

Services techniques

Eau et assainissement
Déchets
Espace public et voirie

Au cœur d'un réseau partenarial

GPS&O dispose d'une stature et de moyens pour organiser à un niveau pertinent les grands projets structurants du territoire mais aussi pour peser dans les processus décisionnels et faire valoir les intérêts du territoire et des communes.

FOCUS



ARNAUD LEGROS
Président du Directoire
des Résidences Yvelines Essonne

« Les Résidences Yvelines-Essonne (anciennement Opievoy) est, avec 7 303 logements sociaux, le premier bailleur social du territoire de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise. Nos logements sont répartis dans 26 communes, autant rurales qu'urbaines, avec lesquelles nous entretenons une collaboration de confiance et de proximité. Ce niveau de relation est déterminant pour concevoir des projets utiles et adaptés aux modes de vie actuels.

Dans ce contexte, la communauté urbaine qui dispose de la compétence en matière de logement vient compléter idéalement ce travail avec les communes. Elle est, pour nous, Les Résidences, un interlocuteur essentiel.

En effet, le logement, encore plus spécialement le logement social, correspond à une politique publique non seulement utile mais qui nécessite aussi une solidarité et un équilibre entre les territoires que l'intercommunalité, à son échelle, sait maîtriser pour assurer une cohérence globale.

De plus, par sa vision d'ensemble du territoire, elle structure les grands aménagements urbains, de transport, de développement économique et de logement nous aidant ainsi à positionner notre soutien et notre offre aux besoins des communes et de leurs habitants, en particulier les jeunes familles qui débutent leur parcours résidentiel.

Partageant pleinement ces enjeux avec la communauté urbaine, nos relations de travail se sont naturellement développées et s'avèrent d'une grande qualité aussi bien avec les élus qu'avec les services.

Ces perspectives de travail sont pour nous une opportunité pour dynamiser notre activité sur ce territoire à fort potentiel et en plein essor. »



Serge Morvan, préfet de Yvelines, aux côtés de Pierre Bédier, Philippe Tautou et Michel Vialay (de gauche à droite)

DE NOMBREUX PARTENAIRES

Dès sa création, la communauté urbaine s'est appuyée sur de nombreux partenaires pour se développer. L'Union Européenne, l'État, la Région et le Département font figure de relais essentiels tout comme d'autres acteurs des services aux habitants ainsi que les opérateurs de développement du territoire.

DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS

Le Département des Yvelines et la Région Île-de-France sont des partenaires naturels et étroits de l'activité de la communauté urbaine, au titre de leurs compétences et de leur implication territoriale. La Région est chef de file sur le développement économique, la formation et l'enseignement supérieur notamment ; le Département assure le réseau de voirie départementale et les solidarités territoriales particulièrement. La SNCF, la SAPN, VNF, HAROPA font également partie de cet important réseau qui comprend également :

► **Le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF)** organise, coordonne et finance les transports publics de voyageurs en Île-de-France, assurés par la RATP, la SNCF (Transilien) et des entreprises de bus privées. De par son statut d'Autorité organisatrice des transports, le STIF assume cette compétence qu'il peut déléguer pour partie aux intercommunalités.

► **Les résidences Yvelines-Essonne**, premier office public de l'habitat de la couronne parisienne.

► **L'Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF)** est l'opérateur foncier public qui travaille à l'accroissement de l'offre de logements en Île-de-France et au développement des projets stratégiques (quartiers de gare...). À ce titre, il accompagne la communauté urbaine dans la dimension foncière de ses projets.

► **Citallios** est un nouvel aménageur né de la fusion entre les quatre Sociétés d'économie mixte d'aménagement des Hauts-de-Seine et des Yvelines. ...

...

► **Yvelines Numérique**, syndicat mixte, pilote, en liaison étroite avec GPS&O, le déploiement du Très Haut Débit pour les acteurs économiques, institutionnels et les habitants du territoire.

► **L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)** d'Île-de-France, accompagne la communauté urbaine dans les domaines de l'environnement, de l'énergie durable. Elle met à disposition ses capacités d'expertise et aide au financement de projets. ■

FOCUS



GILLES BOUVELOT
Directeur général de d'EPF
Île-de-France

« Le territoire de Grand Paris Seine & Oise est un enjeu essentiel pour EPF Île-de-France. Nous accompagnons déjà 29 collectivités pour un engagement total de 279 M€. La convention d'intervention foncière avec GPS&O va nous permettre à la fois d'intensifier notre action et de développer une vision globale, en particulier dans le cadre du développement de la ligne RER Eole. »

JEAN-DANIEL ALQUIER

Directeur de l'Offre transports
en Île-de-France

« Sur un bassin de vie, les besoins de mobilité émergent toujours localement, à l'échelle communale voire à celle du point d'arrêt. Or, pour le bon fonctionnement du réseau et qu'il conserve sa cohérence, des arbitrages sont nécessaires afin de hiérarchiser les besoins. Cette hauteur de vue peut être apportée par la communauté urbaine qui est en situation d'apprécier tous les enjeux de son territoire en fonction de l'intérêt intercommunal.

De plus, la conception d'une offre de transport requiert une certaine technicité. Le territoire bénéficie ici d'une expertise pointue dont ne pourraient pas disposer des communes isolées ou de petites intercommunalités.

Enfin, GPS&O facilite l'articulation de la compétence Transport d'Île-de-France Mobilités avec toutes les compétences gérées à l'échelle intercommunale ou locale (voirie, développement économique, stationnement...)

La communauté urbaine est signataire de conventions partenariales avec Île-de-France Mobilités qui lui confie certaines de ses attributions. »

DIDIER LE CARRE

Chef du service investissement
des collectivités
Agence de l'Eau Seine Normandie

« Le transfert au sein de la communauté urbaine de l'ensemble des compétences dans le domaine de l'eau constitue une réelle opportunité de mettre en œuvre une politique environnementale structurée, efficiente et ambitieuse sur un large territoire des Yvelines.

La taille critique de la CU et l'intégration de l'ensemble des thématiques « eau » particulièrement complexes et étroitement liées constituent les atouts de GPS&O pour réussir. Cette réussite repose notamment sur une montée en compétence de la CU, une organisation adaptée, une définition des enjeux environnementaux et la priorisation des actions à engager.

L'Agence souhaite établir un véritable partenariat avec GPS&O afin de partager nos ambitions de reconquête de la qualité de l'eau, d'optimiser le financement des projets et de favoriser des relations pérennes. Ce partenariat initié en 2017 par la mise en œuvre d'une animation spécifique dédiée à la protection des captages devrait être étendu à terme à d'autres thématiques : conformité des branchements, rejets des entreprises, gestion à la source des eaux pluviales, performance des systèmes de collecte des eaux usées, renaturation des cours d'eau... en associant les nouveaux défis, biodiversité et réchauffement climatique. »

129 élus pour porter les ambitions de GPS&O

129 conseillers communautaires, qui représentent les conseils municipaux des 73 communes membres, composent le conseil communautaire chargé d'administrer GPS&O.



Le conseil communautaire, l'organe décisionnel principal de GPS&O, s'est réuni à 7 reprises au cours de l'année 2016

Le premier conseil communautaire s'est tenu le 21 janvier 2016 et a vu l'élection de Philippe Tautou, maire de Verneuil-sur-Seine, en tant que président. Les 15 vice-présidents ont été élus lors de la séance du 29 janvier 2016. Ils constituent avec le président et les 6 conseillers délégués le bureau de la communauté urbaine pour la mandature 2016/2020.

Le président fixe le cap et définit les grandes orientations de la communauté urbaine. Il a aussi reçu délégation du conseil communautaire pour un certain nombre de missions : contrats de prêt, lignes de trésorerie, demandes de subventions, marchés publics en procédure adaptée, actions en justice, préemptions.... Dans ce cadre, Philippe Tautou a pris 562 décisions. Il assume aussi des pouvoirs octroyés par la loi, en tant qu'employeur notamment. 863 arrêtés du président, dont 677 dans le domaine des ressources humaines, ont été pris au cours de l'année 2016.

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES

En cette première année d'activité, les élus ont été sollicités au sein de plusieurs instances.

Le conseil communautaire

Il est l'organe décisionnel principal de la communauté urbaine et prend toutes les décisions importantes pour son fonctionnement comme pour le développement du territoire (vote du budget, tableau des effectifs, principales décisions en matière d'urbanisme ou les stratégies à mener dans les différents domaines d'activité). Il s'est réuni 7 fois en 2016.

Le bureau communautaire

Il assume certaines missions considérées comme étant de gestion courante (garanties d'emprunt, marchés publics en procédure formalisée, ventes et acquisitions immobilières dans la limite d'1 M€...). Le bureau communautaire s'est réuni en format délibératif 10 fois en 2016.

5 COMMISSIONS PRÉPARATOIRES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La communauté urbaine compte 5 commissions qui se réunissent au moins avant chaque conseil communautaire pour examiner les points à l'ordre du jour relevant de leur champ de compétences. Elles émettent des avis mais n'ont pas de pouvoir de décision. Leurs membres sont des élus communautaires.

Affaires générales

Finances, ressources humaines, vie institutionnelle, affaires européennes, coopération territoriale (24 membres – président : Jean Michel Cecconi)

Attractivité du territoire

Développement économique, agriculture, enseignement supérieur, recherche, innovation, sport, tourisme, culture, projets et grands équipements, numérique, emploi (33 membres – président : Dominique Turpin)

Aménagement du territoire

Urbanisme, aménagement de l'espace, politique de la ville, insertion, renouvellement urbain, habitat, territoires ruraux (30 membres – président : Pascal Collado)

Mobilités durables et voirie

Transports, voirie, espace public, propriété (23 membres – président : Stéphane Jeanne)

Environnement durable et services urbains

Environnement, cycle de l'eau, déchets, transition énergétique, gestion des risques (23 membres - président : Michel Hanon)

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Elle examine et sélectionne les candidatures dans le cadre des marchés publics. La Commission d'appel d'offres (CAO) est présidée par Michel Lebouc et composée de 5 membres titulaires. En 2016, elle a défini les modalités de travail en matière d'achat public et surtout, accompagné les services dans l'élaboration des cahiers des charges et l'analyse des offres. La CAO permet à la communauté urbaine de conclure des marchés efficaces et mener une politique d'achat public rationnelle concourant au développement du territoire en associant des entreprises partenaires et respectueuses de l'environnement et prenant en compte les facteurs sociaux comme la clause d'insertion.

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

La CLETC est l'instance d'échanges entre les communes et la communauté urbaine pour tous les sujets liés aux transferts de charges. Elle n'a pas de pouvoir délibératif mais permet une concertation afin de préparer les prises de décision.

Présidée par Pierre Gautier, elle est composée de 93 représentants des communes. Sa mission consiste à examiner pour chaque dispositif, chaque compétence transférée des communes, des ex-EPCI vers la CU, les modalités d'évaluation des charges. La CLETC s'est réunie 7 fois en 2016. Elle a validé le principe de l'évaluation des charges de voirie sur la base d'un coût moyen annualisé (CMA) par secteurs d'intervention. La commission sera de nouveau mobilisée en 2017 notamment à l'occasion de différentes restitutions de compétences aux communes. ■

FOCUS



LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Volonté du président d'impliquer totalement les communes dans le projet communautaire, cette instance vise à informer régulièrement les maires sur les réflexions en cours, sur l'état d'avancement des dossiers principaux ou d'intérêt majeur pour les communes. Elle n'est pas une instance délibérante mais permet d'échanger et de préparer les prises de décision. En 2016, 5 Conférences des maires ont été organisées sur différents sites du territoire. Elles ont permis d'aborder des thèmes variés comme la mise en place des fonds de concours, le transfert et l'exercice de la compétence voirie, le PLUi...

DÉLIBÉRATIONS PRISES EN 2016

	Conseil communautaire	Bureau communautaire	TOTAL
Finances	99	52	151
Gouvernance	117	24	141
Action foncière et urbanisme	74	10	84
Habitat / logement	13	10	23
Ressources humaines	20	1	21
Développement durable, environnement et espaces verts	12	8	20
Eau et assainissement	14	1	15
Action culturelle	8	6	14
Déplacements, mobilité et accessibilité	10	3	13
Grands projets et attractivité économique	8	4	12
Politique de la ville	8	3	11
Gestion et valorisation des déchets	6	2	8
Voirie, espace public et propreté	4	3	7
Ruralité, agriculture et forêt	3	2	5
Enseignement supérieur, recherche et innovation	4	-	4
Sports	2	-	2
Numérique	2	-	2
Enfance, jeunesse et personnes âgées	2	-	2
Développement touristique	2	-	2
Emploi	-	1	1
Divers	1	-	1
TOTAL	409	130	539

Le bureau communautaire



PHILIPPE TAUTOU
Président

VICE-PRÉSIDENTS



SOPHIE PRIMAS
1^{re} vice-présidente
déléguee à la ruralité
et aux territoires
agricoles et forestiers



KARL OLIVE
2^e vice-président
délégue à la politique
sportive et au
développement
numérique



PIERRE BÉDIER
3^e vice-président
délégue aux grands
projets et à l'attractivité
économique



CATHERINE ARENOU
4^e vice-présidente
déléguee à la politique
de la ville et à la
cohésion sociale



LAURENT BROSSE
5^e vice-président
délégue au
développement
touristique



FRANÇOIS GARAY
6^e vice-président
délégue à
l'enseignement
supérieur, à la
recherche et à
l'innovation



ÉRIC ROULOT
7^e vice-président
délégue à
l'environnement,
au développement
durable et à l'espace
aquatique



SUZANNE JAUNET
8^e vice-présidente
déléguee à
l'urbanisme



JEAN-LUC SANTINI
9^e vice-président
délégue à la politique
de l'eau et à
l'assainissement



**CÉCILE
ZAMMIT-POPESCU**
10^e vice-présidente
déléguee à l'action
culturelle



**PIERRE-YVES
DUMOULIN**
11^e vice-président
délégue aux
déplacements,
aux mobilités et
à l'accessibilité



DOMINIQUE PIERRET
12^e vice-président
délégue aux finances
et au contrôle de
gestion



**CHRISTOPHE
DELRIEU**
13^e vice-président
délégue à la voirie,
à l'espace public et
à la propreté



JEAN-LUC GRIS
14^e vice-président
délégue à la gestion
et à la valorisation
des déchets



**JEAN-MICHEL
VOYER**
15^e vice-président
délégue à l'habitat et à
la politique du logement

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



**DOMINIQUE
BELHOMME**
Conseiller délégué
à l'action foncière
et à la sécurité



**DOMINIQUE
BOURÉ**
Conseillère déléguée
aux relations avec
les collectivités, à
la mutualisation des
politiques publiques et
à la qualité du service



**FABIENNE
DEVÈZE**
Conseillère
déléguee aux
relations avec
le monde rural



**MARC
HONORÉ**
Conseiller délégué
à l'administration
générale et au
dialogue social



**MICHEL
LEBOUC**
Conseiller délégué
à la gestion des
achats publics



**RAMA
SALL**
Conseillère
déléguee à
la promotion
du sport

Une collectivité tournée vers la concertation

La concertation et le dialogue font partie intégrante du mode de fonctionnement de la communauté urbaine. Cette démarche est rendue indispensable en raison de l'importance des enjeux, la complexité de certaines démarches et la nécessité de tenir compte des avis des principaux intéressés, les communes et les citoyens du territoire.



6 réunions publiques rassemblant 1 400 personnes ont été organisées lors de la phase d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

LES ÉLUS ASSOCIÉS

Les élus sont associés au processus de prise de décision. Le président et les membres du bureau communautaire les consultent ou les rencontrent régulièrement pour mener un travail d'explication et prendre en compte leurs avis et éclairages.

De nombreux groupes de travail et instances ont également été mis sur pied afin de nourrir et faciliter la prise de décisions sur des sujets complexes ou sensibles. À titre d'exemple, la nouvelle organisation « voirie », mise en place début 2017, a fait l'objet d'une importante concertation. Un groupe de travail mixte - présidé par Philippe Tautou et composé de maires, d'élus et de représentants des services - a fonctionné entre juillet et novembre 2016. Il a permis de poser les bases d'un niveau de services mais également des principes de financement.

Douze autres groupes de travail associant les communes ont été organisés sur des sujets variés : déchets, subventions aux associations, ruissellement, innovation, petite enfance, services aux communes, habitat,

Plan climat, tourisme, commission d'attribution, fonds de concours, transfert des agents.

Huit comités de pilotage ou techniques ont également été mis en place pour évoquer les thèmes suivants : espace public, contrat de ruralité, suivi du projet du RER Eole, Bècheville, campement de Triel-sur-Seine, schéma directeur du tourisme, secteur des Brosses à Magnanville et quartier de gare à Épône/Mézières.

LES HABITANTS CONSULTÉS

Les citoyens sont également invités à exprimer leur avis. Dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les habitants et les acteurs du territoire ont pu s'informer et échanger au cours de 6 réunions publiques qui ont rassemblé plus de 1 400 personnes en 2016.

Un conseil de développement est également à l'étude. Une réflexion est lancée depuis la création de la communauté urbaine pour mettre sur pied cet organe consultatif chargé d'émettre des avis sur l'élaboration du projet de territoire, sur la

conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable... Ce conseil doit être constitué de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. ■

«Ma volonté est de maintenir une proximité avec les élus communautaires et municipaux ainsi qu'avec les habitants»

PHILIPPE TAUTOU
Président

6
réunions publiques

13
groupes de travail

8
comités de pilotage ou techniques

Une organisation à la mesure des enjeux

Fonder une communauté urbaine à partir de 6 intercommunalités de taille et d'histoire très différentes et aux compétences diverses et plus réduites représentait un vrai défi à relever. Il l'a été grâce à la mobilisation des services intercommunaux, la collaboration active des techniciens communaux et la faculté d'adaptation de l'ensemble de ces acteurs.



Un forum des agents à GPS&O a eu lieu en juin 2016

Dès 2015, un pôle métropolitain associant le Conseil départemental et les 6 intercommunalités du territoire a permis de préfigurer la future communauté urbaine dans les délais très courts imposés par la loi. Ce travail en amont a permis l'intégration de près de 840 agents le 1^{er} janvier 2016.

Un effort de formation soutenu

En parallèle à cette rapide montée en puissance, l'effort indispensable de formation des agents a été soutenu. Près de 1 000 jours de formation ont été dispensés en 2016 pour un budget de 157 323 €.

Trois pôles communautaires

En 2016, les services de GPS&O sont géographiquement répartis dans 3 pôles principaux situés à Flins/Aubergenville, Carrières-sous-Poissy et Magnanville.

Les instances représentatives en place

En matière de droit social, GPS&O a atteint un autre objectif ambitieux dès 2016 : organiser des élections professionnelles et ce malgré un calendrier très contraint. Le scrutin qui s'est tenu du 14 au 19 octobre a permis d'élire les représentants syndicaux appelés à siéger au sein de 2 instances paritaires et de CHSCT.

► Comité Technique Paritaire (CTP)

Constitué de 6 titulaires et de 6 suppléants, il permet d'étudier les projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, aux évolutions technologiques et des méthodes de travail, à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, à la formation, aux règles statutaires...

► Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Elles traitent les projets de décision individuelle relatifs à la carrière des fonctionnaires (avancement, promotion interne...).

► Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Une fois élues, les organisations syndicales siégeant au Comité Technique Paritaire ont été chargées de désigner leurs représentants au CHSCT, pour un mandat de 4 ans. Cette instance, qui compte aussi 3 représentants de l'administration, se réunit au moins 3 fois par an pour examiner les sujets liés à la protection de la santé et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. ■

3 principaux sites généralistes :

Plus de **140**

agents au siège à Aubergenville (bâtiment Autoneum)

Plus de **110**

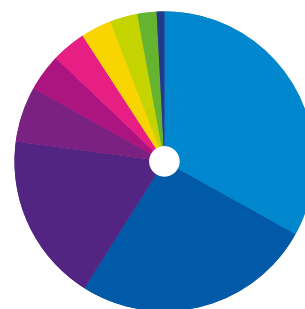
agents à Magnanville

Plus de **60**

agents à Carrières-sous-Poissy

On trouve d'autres équipements plus spécialisés parmi lesquels le conservatoire de Mantes-la-Jolie (90 agents) ou le centre technique de Chanteloup-les-Vignes (50)...

EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



- ▶ VOIRIE, ESPACE PUBLIC
- ▶ CULTURE ET SPORT
- ▶ DIRECTION DES FONCTIONS SUPPORT
- ▶ DÉCHETS
- ▶ EAU, ASSAINISSEMENT
- ▶ AMÉNAGEMENT, URBANISME
- ▶ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISME
- ▶ HABITAT
- ▶ POLITIQUE DE LA VILLE
- ▶ ENVIRONNEMENT

Une relation privilégiée avec les communes

Le fonctionnement de la communauté urbaine est organisé en lien étroit avec les 73 communes membres. Cette volonté de les associer dans le processus de création et de montée en puissance de GPS&O a été concrétisée par la création, dès janvier 2016, d'un service Mission relation aux communes. Son rôle est de faciliter les échanges d'informations et de données entre les communes et les différents services communautaires.



Le président Philippe Tautou va régulièrement à la rencontre des élus, comme ici Dominique Turpin, le maire de Nézel (à droite)

La communauté urbaine a mis en place des dispositifs financiers au profit des communes. Au plan budgétaire, elle ne leur a pas répercuté les coûts liés à l'extension des nouvelles compétences en finançant seule les études et travaux du PLUi. Les services de Grand Paris Seine & Oise ont continué, dans le même temps, à réviser les Plans locaux d'urbanisme communaux en prenant en charge les coûts des bureaux d'études. La communauté urbaine finance également l'extension des services qu'elle a repris : instruction des permis de construire, demandes de logement, points publics de la défense incendie (Deci)...

LES ACTIONS ENTREPRISES

- Plateforme téléphonique avec un numéro unique dédié aux communes
- Formulaire de contact formalisant les échanges entre les communes et les services communautaires
- Suivi des conventions de gestion 2016 qui ont permis de formaliser l'action des

communes au profit de la communauté urbaine afin d'assurer l'obligation de continuité de service et de sécurité

- Réunions mensuelles sur les sujets impactant les communes avec les directeurs généraux des services et les secrétaires de mairie des communes par strates démographiques
- Mise à disposition d'un site extranet dédié aux communes regroupant des supports de réunions, des notices explicatives, des modèles de documents à utiliser (conventions, délibérations, arrêtés...), des données cadastrales et les POS/PLU des communes
- Instruction des dossiers de fonds de concours des communes de moins de 5 000 habitants. Accompagnement des maires et secrétaires de mairie dans la constitution des dossiers et l'élaboration des plans de financement
- Organisation de la circulation de l'information entre la communauté urbaine et les communes : collecte des informations des directions communautaires impactant les communes, coordination des flux d'informations sur les sujets transver-

saux, écoute des attentes et besoins des communes

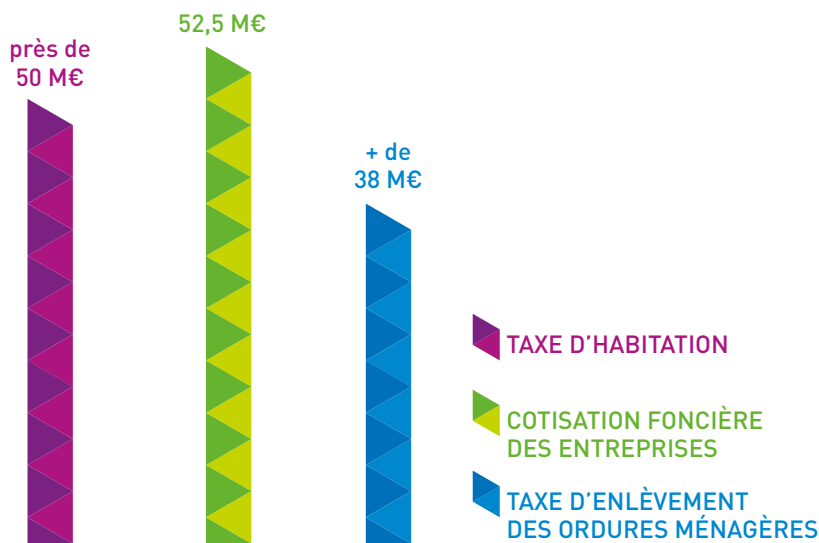
- Préparation de la mise en place et du déploiement de la Gestion de la Relation aux Communes (GRC), outil de demande et de suivi des interventions communautaires en matière de voirie. Ce dispositif est appelé à être étendu à d'autres compétences.

PERSPECTIVES 2017

Tout en restant à l'écoute au quotidien, la communauté urbaine va poursuivre la structuration des relations avec les communes de façon à les accompagner, si besoin, dans leurs tâches administratives et techniques comme dans la réalisation de leurs projets. Successeur de la Mission relation aux communes, la Direction de la coopération territoriale, lancée en début d'année 2017, a pour objectif principal la création d'une plateforme de services aux petites communes, destinées à les aider dans l'exécution de leurs compétences communales. ■

Un budget maîtrisé

Avec plus de 300 M€ pour agir, la communauté urbaine s'appuie sur des moyens conséquents pour exercer les compétences qui sont les siennes.

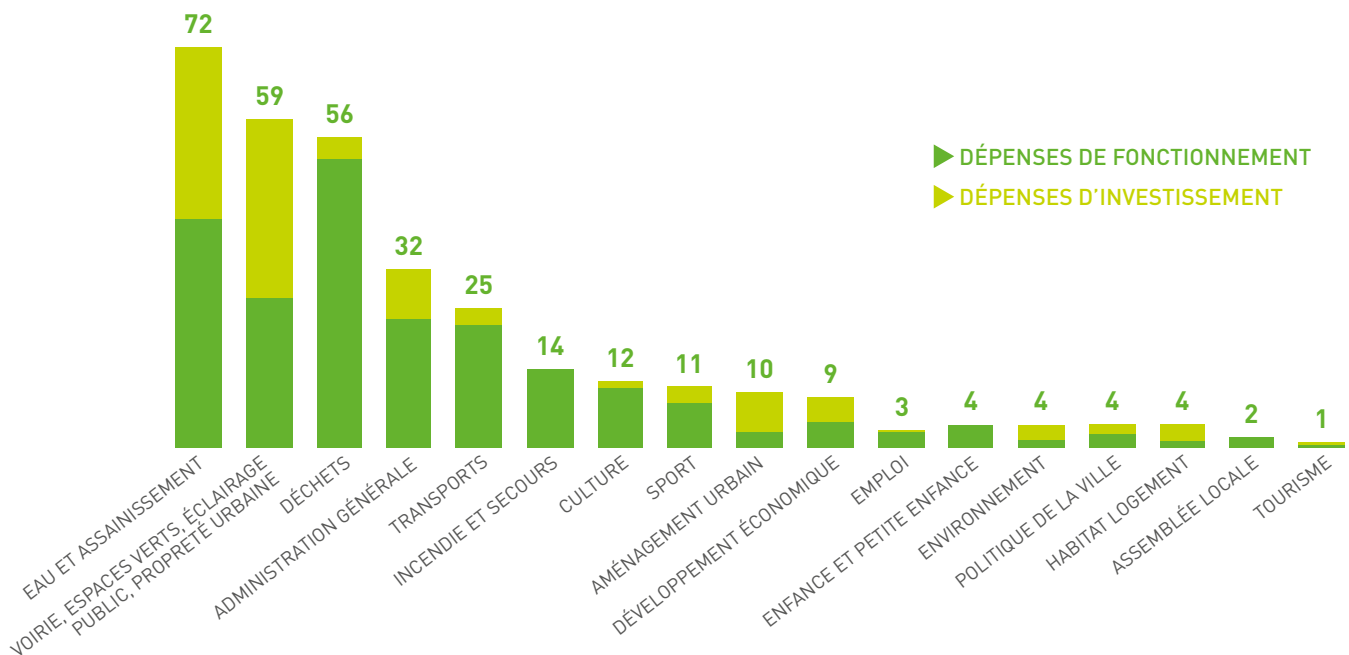


D'OÙ VIENNENT LES RECETTES ?

Les recettes fiscales de la communauté urbaine sont assises principalement sur les dotations de l'État et 3 taxes.

Ces dernières proviennent du produit de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

PRÉVISIONNEL 2017 PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT & ÉQUIPEMENT TOUS BUDGETS





Le Parc du
Peuple de l'herbe
à Carrières-sous-Poissy
s'étend sur 133 hectares. Le
plus grand espace naturel
sensible des Yvelines protège et
valorise la flore et la faune

UN TERRITOIRE RAYONNANT TOURNÉ VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ Développer l'attractivité du territoire
- ▶ Préserver et améliorer le cadre de vie
- ▶ Les services du quotidien

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le développement économique, la priorité

La communauté urbaine met en œuvre les conditions favorables à la création de richesse, d'activités et d'emplois sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est de développer son attractivité et son rayonnement en captant de nouvelles activités tout en consolidant le tissu économique existant.

GPS&O s'implique à double titre :

► Coordonner les initiatives de ses partenaires (réseaux, clubs, plateformes...)

► Développer ses propres programmes et outils

Implantation des entreprises au sein de l'immobilier d'entreprises (pépinières et hôtels) et des parcs d'activités

Accompagnement à la création et au développement des entreprises

Redynamisation des secteurs industriels traditionnels et soutien aux filières émergentes par des projets innovants

Promotion d'une offre de formation initiale et continue diverse pour répondre aux problématiques de compétences et de métiers.

LES RÉALISATIONS 2016

Consolider l'immobilier d'entreprises et les parcs d'activités

La communauté urbaine a prolongé les actions d'aménagement engagées précédemment par les intercommunalités, à l'échelle élargie du territoire de GPS&O.

D'une part, GPS&O a repris la gestion de 11 structures dédiées à l'accueil de start-up et d'entreprises (hôtels et pépinières, bâtiments industriels locatifs). Elles représentent 20 000 m² de locaux avec une première homogénéisation de la gestion de cette offre immobilière.

D'autre part, différentes opérations de reconfiguration et d'évolution des Parcs

d'activités économiques (PAE) ont été menées, avec notamment :

► La reprise du PAE des Garennes à Gargenville

► La poursuite de la commercialisation du PAE des Marceaux à Rosny-sur-Seine avec la création d'un lotissement

► Une réflexion sur la restructuration de la zone des Gravieres à Buchelay où va s'implanter un nouveau centre commercial

► La poursuite du travail de requalification du PAE des Garennes aux Mureaux (extension et réorganisation du site Colas Rail, implantation du groupe Champion sur une parcelle de 17 000 m²)

► Le prolongement de requalification de la zone des Quarante Sous à Orgeval.

Plus largement, GPS&O a repris le suivi des opérations portées par l'EPAMSA (Écopole et Mantes Innovaparc), de Grand Paris Aménagement (Cettons 2) ainsi que de Sequano (Petite Arche). Par ailleurs, la communauté urbaine a participé aux travaux des ateliers de concertation sur le projet d'extension de la zone portuaire de Limay/Porcheville ainsi que sur la création du Port Seine Métropole Ouest, un programme localisé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères.

Enfin, un projet de développement d'un campus de Data Centers à Aubergenville a été poursuivi. Il a vocation à contribuer au développement numérique d'entreprises publiques et privées.



Des entreprises de pointe en aéronautique sont installées sur le territoire, comme Safran (ex-Turbomeca) à Buchelay



Avec les usines Renault à Flins/Aubergenville et PSA à Poissy, la vallée de Seine est marquée par l'industrie automobile

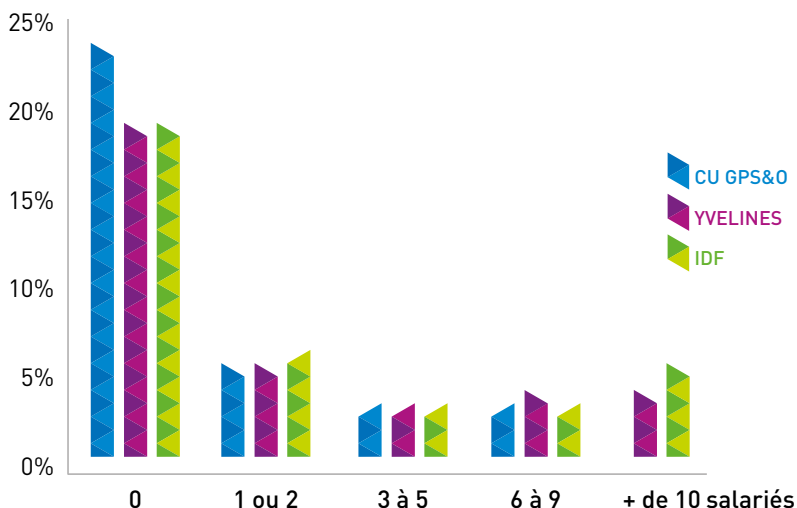
Promouvoir l'offre de formation

La communauté urbaine a initié et organisé le salon de l'orientation et des métiers les 11 et 12 mars 2016 à Mantes-la-Jolie. Près de 2 700 scolaires ont pu découvrir 50 organismes de formation et plus de 100 métiers. La filière de l'apprentissage, très largement répandue dans les formations du secteur, a été également promue. Une réflexion a aussi été lancée pour créer un site internet regroupant toute l'offre de formation existant sur le territoire.

Accompagner la création d'entreprises

En 2016, GPS&O a prolongé son soutien aux dispositifs d'aide à la création d'entreprises avec les deux points d'accès situés à Chanteloup-les-Vignes et Mantes-la-Jolie. Elle a aussi poursuivi et étendu à une nouvelle échelle ses partenariats avec différents réseaux comme la Plateforme locale Initiative Seine Yvelines et la Boutique de Gestion Athena. ...

TAUX DE CRÉATION PAR TAILLE D'ENTREPRISE



Près de **200 000** actifs (28% des actifs yvelinois et 3% des actifs franciliens en 2011)

Environ **130 000** emplois salariés et non-salariés (2011)

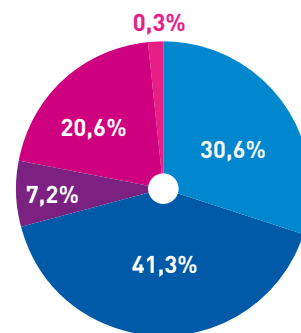
94% de TPE en 2015 parmi les 20 992 entreprises

3 350 créations d'entreprises soit un taux de création de 16%

55 parcs d'activités économiques regroupant 1/3 des emplois salariés privés et 2 100 établissements

3 473 lits soit 142 hébergements touristiques

EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS



ADMINISTRATION PUBLIQUE, ENSEIGNEMENT, SANTÉ, ACTION SOCIALE

COMMERCE TRANSPORT ET SERVICES

CONSTRUCTION

INDUSTRIE

AGRICULTURE

FOCUS

...

Soutenir les filières d'excellence

Une réflexion globale a été menée sur les axes prioritaires du territoire, venant alimenter le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La facture instrumentale, très présente dans le Mantois, est considérée comme une niche technologique et industrielle. Une rencontre a été organisée avec les industriels du territoire (Selmer, Buffet-Crampon) et les élus communautaires pour lancer un projet de « quartier de la musique » et développer l'attractivité de cette filière.

Favoriser l'innovation

GPS&O a engagé différents projets autour de l'innovation pour favoriser l'émergence de nouvelles filières :

- ▶ **Un incubateur** pour capter davantage de projets innovants et créer de nouvelles activités économiques (start-up)
- ▶ **Le programme « Green Deliriver »** (navire fluvial écologique) a été accompagné, en partenariat avec une entreprise du territoire, notamment via le financement d'une étude de positionnement du projet
- ▶ **Contribution à un hub industriel.**

Renforcer l'attractivité du territoire

La communauté urbaine a été présente au Salon de l'immobilier d'entreprise du 30 novembre au 2 décembre 2016 afin de valoriser ses atouts et de se positionner comme un pôle de développement sur l'axe Seine.



L'ISTY à Mantes-la-Ville forme des ingénieurs dans une filière porteuse

LA MÉCATRONIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES

Il existe localement une niche technologique en mécatronique, une science qui combine la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique. Cette discipline est enseignée à l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (ISTY), une école d'ingénieurs de l'Université de Versailles/Saint-Quentin, localisée à Mantes-la-Ville. La communauté urbaine a engagé une démarche d'appui et d'accompagnement d'entreprises mécaniciennes à faible niveau technologique pour aller vers l'innovation

et gagner ainsi en compétitivité grâce à de nouvelles méthodes de conception et production. La démarche s'est déclinée par la constitution d'une base de données des entreprises potentiellement éligibles, l'organisation de 2 réunions d'informations collectives et la réalisation de 26 entretiens individuels. Par ailleurs, 10 TPE/PME cibles ont été identifiées et 5 d'entre elles ont été accompagnées dans leur projet d'innovation par un cabinet spécialisé. Les 5 autres PME seront accompagnées en 2017.

PERSPECTIVES 2017

- ▶ **Proposer une offre foncière et immobilière de qualité** et requalifier les Parcs d'activités économique pour renforcer l'ancre local des entreprises, augmenter le flux entre les lieux d'accueil et attirer de nouvelles activités
- ▶ **Mettre en œuvre un accompagnement autour de la création et du développement des entreprises** pour rendre lisible un parcours de l'entrepreneur, ouvert et accessible à toutes les populations
- ▶ **Faire de GPS&O un pôle économique incontournable** en Île-de-France en s'appuyant sur la présence de secteurs industriels, de niches d'excellence et de nouvelles filières ainsi que d'atouts majeurs en matière de tourisme
- ▶ **Mise en place d'un prix de l'Entrepreneur.** ■

La mobilité, un moteur pour le développement

La mobilité sous toutes ses formes est un enjeu indissociable du développement du territoire. L'objectif est d'optimiser les modes de transport afin de mieux desservir les pôles urbains ainsi que les zones rurales et mieux répondre aux attentes en termes de développement durable.



La gare de Mantes-la-Jolie bénéficie déjà de différents travaux pour se préparer à l'arrivée du RER E, annoncée en 2024

Le prolongement du RER E à l'Ouest à l'horizon 2024 représente un atout majeur pour Grand Paris Seine & Oise puisqu'il s'agit de connecter toute une partie du territoire aux réseaux du Grand Paris. Dès sa création, la communauté urbaine s'est donc pleinement investie pour faciliter et anticiper la réalisation de cette liaison entre Paris et Mantes-la-Jolie via La Défense.

Une étude stratégique sur le rabattement vers les pôles gare a été lancée. Elle vise à définir la stratégie qui permettra au maximum d'habitants de bénéficier de la nouvelle ligne RER. Elle définira une offre de transport adaptée aux besoins de chaque gare. Elle débouchera sur des grands principes d'aménagement sur chacun des sites : localisation et dimensionnement des parkings-relais, des gares routières, du stationnement vélo ; traitement des points noirs de circulation... Ce tra-

vail préalable est essentiel sachant que le nombre d'habitants se déplaçant vers les 9 gares Eole en heure de pointe le matin va augmenter de 39% lors de la mise en service du RER, en passant de 15 000 à 20 000.

GPS&O a également poursuivi les études de pôles gares lancées par les anciens EPCI visant à améliorer l'intermodalité. 10 gares du territoire étaient en démarche d'étude de pôle en 2016. Parmi elles, figurent 8 des 9 gares Eole ainsi que celles de Juziers et Rosny-sur-Seine. Quant à celle d'Aubergenville-Elisabethville, elle a été lancée en 2017.

LES RÉALISATIONS

Les études

Lancement des études techniques sur le pôle de Rosny-sur-Seine ; validation des

schémas de principe des gares de Verneuil-Verneuil et des Clairières de Verneuil pour lancer les études techniques dans la foulée ; approbation de la concertation préalable du pôle de Mantes-la-Jolie et du Transport en commun en site propre du Mantois par le STIF ; lancement de la démarche d'étude de pôle de Poissy par le STIF en association avec GPS&O.

Les travaux

► **Gare de Mantes-la-Jolie** (futur terminus du RER Eole) : démarrage de la construction du bâtiment voyageurs au sud des voies ferrées, sur la commune de Mantes-la-Ville

► **Triangle ferroviaire Sainte-Claire-Deville à Mantes-la-Jolie** : démolitions, dépollution et travaux de réseaux sur le site qui accueillera de nombreux bâtiments dédiés aux besoins de la future ligne (atelier de maintenance, garage de rames...) ...

...

- ▶ **Gare d'Épône/Mézières** : réalisation du projet de modification des plans de voies
- ▶ **Gare des Clairières de Verneuil** : travaux sur les structures et les rives de quais le long des voies
- ▶ **Gare de Vernouillet/Verneuil** : travaux de voies et passage souterrain ; réalisation d'un mur de séparation entre les riverains et les voies
- ▶ **Gare de Villennes-sur-Seine** : travaux de voies et quais
- ▶ **Gare de Poissy** : installation de la base chantier ; réalisation du diagnostic archéologique dans le quartier du Cours du 14 Juillet ; travaux sur les caténaires et les voies.

L'OFFRE FERROVIAIRE CONSOLIDÉE

L'offre du RER A et celle du Transilien J6 desservant toute la rive nord de la Seine de la communauté urbaine ont été repensées par la SNCF et la RATP, sous l'égide du STIF. Les nouvelles grilles horaires spécialement élaborées pour lutter contre les dysfonctionnements récurrents (retards, suppressions de trains...) entreront en vigueur en fin d'année 2017.

D'autres travaux, menés en lien avec la communauté urbaine, ont été entrepris.

▶ **RER A** : sur la branche de Poissy comme sur celle de Cergy, les fréquences en heure de pointe sont passées de 10 à 12 mn afin de fiabiliser les temps de parcours et de sécuriser les espacements entre 2 trains

▶ **Ligne L3** : la liaison Paris-Saint-Lazare vers Cergy en desservant Achères et Conflans offrira désormais un passage toutes les heures en journée alors qu'elle ne circulait jusqu'ici que le matin et le soir

▶ **Ligne J6** : un arrêt systématique à Cormeilles-en-Parisis sera marqué et 2 trains supplémentaires seront proposés le soir au départ de la gare Saint-Lazare à destination de Mantes-la-Jolie (dernier Paris-Mantes à 22h13 au lieu de 20h46 actuellement). D'ici 2021, le STIF prévoit d'équiper entièrement cette ligne d'un nouveau matériel plus performant

▶ **Tram 13 Express (ex-Tangentielle Ouest)** : aujourd'hui, aucune liaison ferroviaire ne relie le Nord et le Sud des Yvelines sans passer par Paris. Les études de déplacements démontrent pourtant que près de la moitié des trajets domicile-travail des habitants du territoire se concentre dans le département, en particulier vers les pôles d'emploi de Poissy, Achères, Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Le Tram 13 Express

permettra de renforcer le réseau pour répondre à ces besoins dans les Yvelines, dans la ville même de Poissy et aussi vers Cergy-Pontoise. La concertation complémentaire sur les études relatives au tracé urbain qui passe dans Poissy s'est tenue du 7 mars au 8 avril 2016. Son bilan, approuvé par le conseil du STIF le 13 juillet 2016, sera annexé au dossier d'enquête publique complémentaire, prévue fin 2017.

LES TRANSPORTS COLLECTIFS STRUCTURÉS

GPS&O, qui a participé à hauteur de 7,4 M€ en 2016 pour le fonctionnement des 106 lignes de bus régulières, a contribué à la restructuration des lignes desservant les communes de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, Rosny-sur-Seine, Buchelay et Magnanville aux côtés du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF). Cette réorganisation s'est traduite par :

- ▶ + 24% de courses
- ▶ + 11 bus articulés avec moteur hybride (électrique/gazole)
- ▶ + 2,9 M€ de fonctionnement et 4,4 M€ d'investissement pris intégralement en charge par le STIF.



La communauté urbaine participe au fonctionnement de 106 lignes de bus régulières

FOCUS

Dans le même secteur, l'année 2016 a été consacrée à la communication et la concertation autour de deux projets : les Transports collectifs en site propre (TCSP) du Mantois et le pôle d'échanges de Mantes-la-Jolie. Le bilan a été approuvé par le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités en décembre 2016.

DEUX SERVICES INTÉGRALEMENT GÉRÉS PAR GPS&O

En 2016, GPS&O a géré directement 2 services de transport dont la compétence lui a été déléguée par le STIF.

Le service de transport à la demande (TAMY)

Il couvre l'Ouest du territoire. Il fonctionne sur un principe de réservation de trajet depuis 30 communes rurales ou périurbaines à destination des 6 communes du noyau urbain du Mantois. Le transport s'effectue moyennant une tarification unique, égale au prix d'un ticket de bus à l'unité. En 2016, ce dispositif correspond à :

- ▶ 5 300 courses
- ▶ 6 700 personnes transportées
- ▶ Près de 50 000 km parcourus

Les circuits spéciaux scolaires

Ils rayonnent sur 12 communes à l'Est du territoire et sont réservés aux élèves. En 2016, 1 983 élèves ont emprunté quotidiennement ce service entre leur domicile et l'un des 38 établissements scolaires desservis grâce aux 33 circuits spéciaux.

L'ACCESSIBILITÉ RENFORCÉE

Un Schéma directeur d'accessibilité et un agenda d'accessibilité programmée des transports publics (SDA Ad'Ap) sont en cours d'élaboration. 1 192 points d'arrêt répartis sur 50 lignes du territoire de GPS&O ont été identifiés comme prioritaires. Ce plan d'action a été validé lors du conseil communautaire du 17 décembre 2016 qui prévoit de :

- ▶ **Rendre accessible les 561 points d'arrêt** dont elle a la maîtrise d'ouvrage avant 2021
- ▶ **Financer 30%** du montant total des travaux de mise en accessibilité. ■



La nouvelle passerelle réservée aux piétons et aux cyclistes à Rosny-sur-Seine

COUP DE POUCE AUX TRANSPORTS ALTERNATIFS

Dans une optique de développement durable, GPS&O incite à utiliser les modes de transport alternatifs plutôt que la voiture individuelle. L'exercice de la compétence voirie à partir du 1^{er} janvier 2017 lui permettra de mener une politique de développement des modes doux à l'échelle de l'ensemble de son territoire. En 2016, cette volonté s'est déjà concrétisée par :

- ▶ **Une zone 30 dans le secteur de la gare de Vernouillet/Verneuil** et d'une piste cyclable menant à cette gare depuis Vernouillet
- ▶ **Une passerelle dédiée aux piétons et aux cyclistes** vers la zone d'activité des Marceaux à Rosny-sur-Seine
- ▶ **143 arceaux pour attacher les vélos** dans plusieurs communes de l'Est du territoire
- ▶ **Un stationnement vélo en mairie de Carrières-sous-Poissy** et un aménagement cyclable à Verneuil-sur-Seine

▶ **Le déploiement du réseau de co-voiturage « Co Voit'ici »** avec l'installation de 5 stations sur le territoire de GPS&O. Ce système expérimental a permis la réalisation de 669 trajets (6 000 km).

▶ **La poursuite du dispositif de subventionnement d'achat de vélo à assistance électrique** pour les particuliers (250 € maximum). Sur les 97 foyers qui ont sollicité cette aide, 65% déclarent utiliser leur vélo à assistance électrique en remplacement de leur voiture et 61% pour des déplacements utilitaires.

▶ **Le déploiement et l'entretien d'un réseau de bornes de recharge pour voitures électriques.** GPS&O est membre d'un groupement de commande qui a permis la mise à disposition de 35 bornes sur le territoire dont une vingtaine en 2016. Au cours de cette même année, GPS&O a repris l'entretien de ces bornes sur le réseau de voirie communautaire. <https://fr.chargemap.com>

Le tourisme, un levier pour l'attractivité du territoire

Le tourisme est une compétence de la communauté urbaine que n'exerçaient pas forcément les anciennes intercommunalités. La promotion de ce secteur d'activités, les actions d'aménagement comme les haltes fluviales par exemple et la création d'offices de tourisme relèvent donc à présent de GPS&O.



GPS&O dispose d'atouts, comme la collégiale mantaise, à valoriser pour développer le tourisme

Pour le territoire, le développement du tourisme est, à n'en pas douter, un vecteur d'attractivité important. Avec des atouts comme la Seine, de grands espaces, une richesse patrimoniale et une proximité directe de Paris qui sera renforcée par l'arrivée du RER Eole en 2024, la communauté urbaine dispose de ressources à valoriser et développer.

Plusieurs communes et certaines intercommunalités avaient déjà lancé des actions et parfois instauré une taxe de séjour. L'enjeu à présent est tout à la fois de capitaliser sur ces actions et d'en développer de nouvelles pour conduire une démarche partagée à l'échelle du territoire.

RÉALISATIONS 2016

- ▶ **Étude stratégique** pour doter la communauté urbaine d'un schéma directeur tourisme : diagnostic, définition des enjeux stratégiques, plan d'action et d'organisation
- ▶ **Maintien des offices de tourisme existants** afin d'assurer la continuité du service public durant la phase transitoire de définition d'une organisation à l'échelle communautaire
- ▶ **Reprise et extension à l'échelle communautaire de la taxe de séjour** mise en place dans certaines communes
- ▶ **Création d'un observatoire touristique.** Quels sont les flux sur le territoire ? Quel est le comportement des touristes et

leurs caractéristiques ? C'est à ce type de questions que permettra de répondre cet observatoire mis en place en liaison avec différents partenaires. Il doit permettre d'orienter le positionnement marketing du territoire tout en disposant d'un outil d'évaluation des actions menées.

PERSPECTIVES 2017

Un plan d'action, comprenant la promotion et le développement, va être lancé.

Il s'articule autour de deux axes :

- ▶ **Mise en place de l'outil d'accueil** et de promotion touristique communautaire
- ▶ **Plan signalétique touristique communautaire.**

FOCUS



Les rives de la Seine ont été aménagées pour mieux accueillir les bateaux de croisière

UN NOUVEAU QUAI POUR LES CROISIÈRES FLUVIALES

L'aménagement d'un quai dédié à la croisière fluviale avec hébergement a été lancé en 2016 à Mantes-la-Jolie. Ce projet a été mené en partenariat avec la commune, Voies Navigables de France, Port de Paris et l'entreprise Agis - représentant de compagnies de croisières. La communauté urbaine

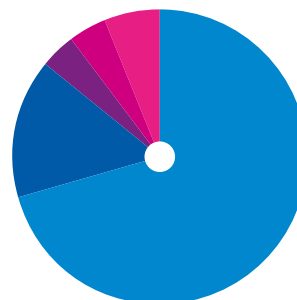
est intervenue au titre du réaménagement des quais et des espaces de stationnement dédiés aux cars de tourisme. L'objectif est d'assurer une qualité d'accueil aux bateaux de croisière tout en garantissant une intégration au tissu urbain.



Avec son port et son musée de la batellerie, Conflans-Sainte-Honorine est une étape touristique incontournable

- ▶ **151** établissements d'hébergements et 6 323 lits
- ▶ **15 000** nuitées par jour
- ▶ **37 000** excursionnistes par jour
- ▶ **218 000 €** budget alloué aux offices de tourisme

RÉPARTITION DES 6 323 LITS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE GPS&O



- ▶ HÔTEL
- ▶ RÉSIDENCE DE TOURISME
- ▶ GÎTE ET GÎTE RURAL
- ▶ CHAMBRE D'HÔTES
- ▶ HÉBERGEMENT DE PLEIN AIR



La villa Savoye à Poissy signée Le Corbusier

Une terre de culture

La culture représente l'un des vecteurs de l'attractivité et de la notoriété du territoire mais également de lien entre ses habitants. Grâce à ses 15 équipements culturels, ses dispositifs et réseaux, la communauté urbaine intervient autour de grands domaines : le spectacle vivant, les arts numériques, l'éducation artistique et culturelle, la culture scientifique, la lecture publique et les enseignements artistiques.



Blues sur Seine est l'un des plus importants festivals du genre en France

Tout en assurant la continuité du service public pour l'ensemble des équipements et de leurs usagers, la communauté urbaine a instauré des tarifs « territoire » sur l'ensemble de ses équipements en 2016. L'année a aussi été largement consacrée à la construction d'une saison culturelle cohérente et pluridisciplinaire avec les partenaires locaux.

LES TEMPS FORTS DE 2016

Éducation artistique et culturelle

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), le plus important d'Île-de-France, a été reconduit pour 4 ans. Ce dispositif vise à réduire les inégalités en impliquant des publics scolaires et associatifs, en partenariat avec la DRAC, la DDCS, le Conseil départemental, des acteurs culturels et des villes du territoire. Le périmètre élargi de la communauté urbaine permet le doublement du nombre de résidences artistiques et culturelles et ainsi d'investir la totalité du territoire en touchant 830 enfants, adolescents et jeunes adultes autour de 33 partenaires.

Des activités culturelles pour tous

Des nombreux temps forts ont rythmé l'année 2016 notamment le festival Blues sur Seine, l'un des plus importants du genre en France ou encore Papyrus, le prix du roman jeunesse de GPS&O qui

favorise la lecture auprès de plus de 500 écoliers et collégiens, Show de vents, le Printemps des orgues... D'autres rendez-vous d'ampleur ont été programmés comme la première édition de Sur quel pied danser ! qui a proposé des rencontres, des conférences, des expositions et la diffusion de spectacles professionnels à Mantes-la-Jolie, à Aubergenville et aux Mureaux. Elle a réuni 21 groupes amateurs et 220 participants devant plus de 600 spectateurs. Exomars a permis de suivre l'atterrissage de la sonde sur Mars en direct du forum Peugeot à Poissy grâce à l'équipe du Parc aux Étoiles. L'opération a été suivie sur place par plus de 400 personnes et par 12 000 internautes issus d'une soixantaine de pays.

Création et diffusion artistique

Le Centre de la danse Pierre-Doussaint aux Mureaux a accueilli Jann Galois en résidence. Son travail de recherches chorégraphiques s'est accompagné d'actions de médiation culturelle (stage de danse à destination de personnes en situation de handicap, master class avec des danseurs débutants, présentation d'un spectacle avec les stagiaires...).

Gestion numérique des bibliothèques

L'étude pour la mise en réseau de 7 bibliothèques par un Système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) a été lancée. Le réseau de lecture publique a développé un

portail documentaire commun pour permettre l'accès à la réservation des ressources documentaires des équipements à Gargenville, Guerville, Mantes-la-Jolie, Porcheville et Rosny-sur-Seine. Cette bibliothèque numérique sera ouverte en février 2017.

L'Éducation Artistique et Culturelle

Ce dispositif permet de décliner différents projets (CLEA, Classes à horaires aménagés musique ou danse, résidences territoriales en milieu scolaire...). L'aboutissement de ce travail de mise en cohérence en 2016 s'est traduit par la signature d'une convention territoriale entre la communauté urbaine, la Direction régionale des affaires culturelles et la Direction académique début 2017.

PERSPECTIVES 2017

Le Schéma d'innovation et de développement culturel doit permettre à la communauté urbaine de positionner la culture comme levier d'excellence, d'innovation, d'aménagement et d'attractivité. Il sera articulé avec le développement économique, la politique de la ville, le tourisme et les autres acteurs culturels, sociaux et éducatifs du territoire, qu'ils soient associatifs, institutionnels ou municipaux. ■

▶ **100**
disciplines enseignées

▶ **200**
manifestations

▶ **40**
résidences d'artistes

▶ **470 000**
livres à emprunter

▶ **777 000 €**
de subventions sur un budget global de 8 M€.

Une dynamique sportive à encourager

La communauté urbaine s'implique principalement en faveur de la construction et de la gestion des équipements d'intérêt communautaire. Elle soutient aussi des clubs ou des sportifs et peut apporter une aide à l'organisation de manifestations rayonnantes. GPS&O inscrit sa politique sportive dans une relation avec les communes, les associations et le mouvement sportif.



Aqualude à Mantes-la-Jolie, l'une des sept piscines communautaires

La compétence de Grand Paris Seine & Oise s'appuie sur 12 équipements communautaires :

- ▶ **7 piscines** : Andrésy, Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Aubergenville et Meulan-en-Yvelines
- ▶ **Le stade nautique international Didier-Simond à Mantes-la-Jolie** (canoë-kayak et aviron)
- ▶ **La patinoire à Mantes-la-Jolie**
- ▶ **La Butte Verte** (terrains de football et de base-ball, piste de karting, parcours sportifs...) à Mantes-la-Jolie, Buchelay et Rosny-sur-Seine
- ▶ **6 chalets de marche nordique** sur les coteaux du Vexin aux Alluets-les-Roi et dans la vallée de la Montcient
- ▶ **Le golf Blue Green à Guerville.**

FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE

GPS&O encourage et développe la pratique sportive au sein de ses équipements mais également sur tout son territoire. Cette politique répond à quatre ambitions :

- ▶ **Renforcer les ententes et les rapprochements** de sections sportives afin de favoriser le développement du sport élite
- ▶ **Organiser des manifestations d'envergure départementale, régionale ou nationale** favorisant la promotion et le rayonnement du territoire et de ses équipements majeurs

- ▶ **Renforcer la formation** des cadres dirigeants, des éducateurs et des bénévoles assurant l'encadrement
- ▶ **Transmettre des valeurs éducatives et de respect** par la pratique sportive.

UN ÉQUIPEMENT UNIQUE DANS LES YVELINES

Rouverte en décembre 2015, la patinoire à Mantes-la-Jolie a tout de suite retrouvé son public. L'équipement, le seul du genre dans le département, a enregistré plus de 35000 entrées en 2016. La piste rénovée de 56 m de long sur 26 m de large peut accueillir plus de 1000 personnes par jour pour des activités sportives (hockey sur glace, patinage artistique...) ou de loisirs. La patinoire, gérée en régie par une équipe de 5 personnes, est ouverte 7 jours sur 7 avec des horaires et des tarifs adaptés, pendant et hors vacances scolaires.

LES TEMPS FORTS DE 2016

Quelques grands rendez-vous ont ponctué l'année : les sélections de l'équipe de France de canoë-kayak pour les Jeux olympiques ainsi que la 39^e édition des régates de masse d'aviron avec plus de 1000 équipages au Stade nautique à Mantes-la-Jolie ; les championnats de France de marche nordique aux Mureaux ; le cross international des Mureaux et le Maxi cross de la Butte Verte à Mantes-la-Jolie ; la classique Paris-Mantes cycliste ; la marche nocturne Paris-Mantes ; les courses pédestres comme la Pisciacaïse ou les Foulées d'Aubergenville...

LES PERSPECTIVES 2017

Plusieurs nouveautés figurent au programme :

- ▶ **Réalisation d'un schéma directeur des piscines**
- ▶ **Mise au point d'un schéma de développement du sport** pour permettre à GPS&O de fixer une ambition et de définir son accompagnement de la pratique sportive
- ▶ **Organisation d'assises du sport** afin d'impulser une dynamique sur tout le territoire. ■

35 000

entrées à la patinoire

31 000

départs au golf

760 000

entrées dans les piscines, dont 130 000 scolaires de CM1, CM2 et 6^e qui ont pu passer l'attestation « savoir nager »

350 000 €

de subventions aux clubs et associations sportives

FOCUS



Haby Niaré

GPS&O RIME AVEC JO

Plusieurs athlètes ont représenté le territoire au Jeux olympiques de Rio en 2016 :

- ▲ **Tony Yoka** médaille d'or (boxe)
- ▲ **Haby Niaré** médaille d'argent (taekwondo)
- ▲ **Laurisa Landre** médaille d'argent (handball)
- ▲ **Vicky Holland** médaille de bronze (triathlon)
- ▲ **Dorian Coninx** 36^e (triathlon)
- ▲ **Paul Kibikai** 8^e de finaliste (judo)

PRÉSERVER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

L'aménagement et l'urbanisme au cœur des missions

Le conseil communautaire est désormais compétent pour mener à bien l'ensemble des procédures de planification sur les 73 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes. GPS&O a surtout la responsabilité d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document socle de l'aménagement de son territoire, qui doit être approuvé fin 2019.



Réunions publiques, ateliers thématiques (...) : l'élaboration du PLUi a donné lieu à de nombreux échanges avec les élus et les habitants

Quelles orientations donner au développement du territoire ? C'est à cette question que répondra le futur PLUi, qui s'appuie notamment sur le Projet d'aménagement et de développement durable du territoire (PADD) qui définit les axes stratégiques de développement pour les 10 ans à venir. En 2016, la communauté urbaine a lancé la phase de diagnostic et trois grands axes se dégagent :

- ▶ Le paysage à préserver et à valoriser
- ▶ L'attractivité économique à conforter et à dynamiser
- ▶ La mobilité à développer.

CONCERTATION TOUS AZIMUTS

La communauté urbaine s'est résolument engagée dans une démarche de consultation de tous les acteurs du territoire. Cette volonté de co-construction s'est traduite par :

- ▶ 6 réunions publiques qui ont mobilisé 1 400 personnes
- ▶ 6 ateliers thématiques menés avec les élus du territoire et l'intervention d'experts et différents acteurs du territoire
- ▶ 1 blog créé à destination des habitants pour les informer et leur permettre d'apporter leurs contributions en ligne
- ▶ 1 plateforme collaborative ouverte à l'attention des 73 maires

▶ 1 enquête qualitative menée auprès de la population du territoire a donné lieu à la réalisation d'un film.

PERSPECTIVE 2017

Une Charte des espaces publics est à élaborer. Ce document vise l'acquisition d'une culture commune de l'espace public, garante de la cohérence de la réflexion concernant les choix d'aménagements et les niveaux de prestations. Cette charte, véritable recueil des orientations souhaitées par les élus, fixe, à partir d'un diagnostic complet du territoire, des référentiels techniques de conception et de gestion destinés aux acteurs de l'aménagement. Elle est l'occasion de lancer une réflexion partenariale avec l'ensemble des acteurs du territoire. ■

▶ 73

PLU ou POS à fusionner avant fin 2019 dans un document unique

▶ 1400

personnes consultées

▶ 32

procédures de PLU en cours au moment du transfert de la compétence

Habitat : des responsabilités élargies

La communauté urbaine exerce la compétence « équilibre social de l'habitat ». Elle recouvre des missions variées : l'élaboration et le suivi du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi), la gestion d'aides (réhabilitation du parc social, rénovation thermique...), les aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des logements sociaux, des actions en faveur des personnes défavorisées...



Le territoire compte environ 150 000 logements dont près de 43 000 à caractère social

Les principales missions de la compétence habitat s'articulent autour de trois axes :

- ▶ **Élaboration et suivi du Programme Local de l'Habitat (PLHi)**, gestion d'aides diverses (réhabilitation du parc social et du parc privé, rénovation thermique...), aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ **Traitement des attributions des logements sociaux** (demande, attribution, action en faveur des personnes défavorisées...)
- ▶ **Observatoire de la construction et des marchés immobiliers** ainsi que l'observatoire du logement social.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL

Document stratégique, le PLHi définit, pour 6 ans, la programmation de logements par

le biais d'un programme d'actions. Celui-ci vise, entre autres, la production d'une offre de qualité, l'amélioration du parc existant et la fluidité de tous les parcours résidentiels. En 2016, GPS&O a réalisé le diagnostic et identifié les enjeux du territoire dont la production de logements locatifs sociaux, le rééquilibrage des dynamiques socio-économiques et les potentialités foncières.

L'OBSERVATOIRE RELANCÉ

Mis en veille en 2015, l'Observatoire de la construction et des marchés immobiliers, géré jusqu'alors par l'AUDAS, a été réactivé par le service Habitat. En 2016, les efforts ont porté sur une base de projets qui recense l'ensemble des programmes de logements de GPS&O à l'horizon 2040. Elle est d'ores et déjà opérationnelle.

DES LOGEMENTS POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

La communauté urbaine a engagé un partenariat autour de 11 projets avec le Département (4 167 500 €). Ils représentent 582 places pour des publics spécifiques : 149 pour les jeunes actifs ; 91 pour les handicapés psychiques ; 342 en résidence intergénérationnelle.

MESURES POUR LES GENS DU VOYAGE

- ▶ **Aire d'accueil** : harmonisation du marché de gestion et des tarifs pour une meilleure gestion des 6 aires d'accueil
- ▶ **Aire de grand passage** : poursuite de la réalisation du projet mené par GPS&O ...



Pour répondre à la demande de logements, les constructions se poursuivent

...

► **Relogement des gens du voyage à Verneuillet** : engagement des démarches d'acquisition foncière, esquisses des scénarii d'aménagement.

ACTIONS VERS LE PARC PRIVÉ

Plusieurs programmes se poursuivent : accompagnement au redressement des copropriétés au Val Fourré à Mantes-la-Jolie avec une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour des copropriétés dégradées et plan de sauvegarde de la tour Neptune ; contribution au rapport de préfiguration de l'Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national ; la lutte contre la précarité énergétique par le biais d'Habiter Mieux.

UNE MEILLEURE GESTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le domaine du logement social, la communauté urbaine a organisé une première Conférence intercommunale du logement (CIL) le 22 septembre 2016, aux Mureaux. Présidée par Philippe Tautou, président de GPS&O et Serge Morvan,

préfet des Yvelines, elle a réuni plus de 150 personnes (élus, techniciens des collectivités, bailleurs sociaux et partenaires). Cette première étape doit aboutir à la définition d'une politique locale des attributions et d'une gestion partenariale de la demande de logement social et de l'information des demandeurs en 2017.

PERSPECTIVES 2017

Gens du voyage

Finalisation des acquisitions foncières pour l'ouverture de l'aire de grand passage prévue en 2018, validation d'un scénario d'aménagement et lancement de la maîtrise d'œuvre, validation d'un ou deux sites pour la création de nouvelles places d'accueil et lancement de l'étude de faisabilité.

Programme Local de l'Habitat intercommunal

Participation à l'élaboration des orientations et des actions fixant la programmation de logements, commune par commune, à l'horizon 2023. Le PLHi sera exécutoire après passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. ■

► **150 000**

logements dont
43 000 logements sociaux

► **18 315**

demandeurs reçus dans les
antennes « Logement social »
intercommunales
(Mantes-la-Jolie et Magnanville,
permanence d'Épône)

► **566**

ménages relogés
sur présentation
par le service

Un « territoire vert » à préserver et à développer

Le territoire de la communauté urbaine s'étend sur quelque 50 000 hectares dont les deux tiers sont composés d'espaces naturels. La préservation de l'environnement ainsi que le soutien et le développement des activités agricoles et sylvicoles sont considérés comme prioritaires par GPS&O.



Un observatoire à l'architecture audacieuse permet d'admirer le Parc du Peuple de l'herbe à 13 m de hauteur

LA COMPÉTENCE

« ENVIRONNEMENT », C'EST QUOI ?

► Climat, transition énergétique et nuisances

Définir, mettre en œuvre ou animer des programmes d'action pour lutter contre le changement climatique et adapter le territoire à ses impacts

Améliorer la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores

Piloter les délégations de services publics de réseaux de chaleur afin de permettre leur développement et leur exemplarité écologique

Développer des énergies locales durables pour tendre vers un « territoire à énergie positive ».

► Paysages et milieux

Définir, mettre en œuvre ou soutenir des actions de protection de la ressource en eau et de la biodiversité

Élaborer et animer un schéma directeur de cohérence écologique

Préparer puis mettre en œuvre la nouvelle compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

► Agriculture et forêts

Définir, mettre en place et animer une Charte agricole et forestière sur l'ensemble du territoire pour soutenir et développer ces activités, favoriser le développement de nouvelles filières innovantes.

LES TEMPS FORTS DE 2016

► Organisation de la Fête de la nature en mai

► Suivi de l'évaluation environnementale du PLUi

► Réalisation d'une étude de la composition urbaine et paysagère du territoire

► Lancement du projet des continuités écologiques

► Travaux préparatoires au lancement du Service Local d'Information pour la Maîtrise de l'Énergie du secteur ouest

► Définition de la stratégie agricole et forestière et lancement du projet de charte

► Aide à 13 agriculteurs sinistrés en coordination avec le Département des Yvelines

► Mise en œuvre du concours pluridisciplinaire d'étudiants Ergapolis

► Suivi des projets de recherche Biomass For the Futur (BFF) et Proliphyt en lien avec le projet Cœur vert

LE PARC DU PEUPLE DE L'HERBE PREND FORME

Déjà en partie accessible en 2016, le plus grand Espace Naturel Sensible des Yvelines est inauguré le 24 juin 2017. Ce projet mené par le Département et GPS&O vise à créer un espace récréatif en bord de Seine avec des aménagements paysagers valorisant le patrimoine naturel. Il comprend notamment un observatoire et une Maison des Insectes. L'enjeu est également de changer l'image du territoire et de développer son attractivité. ...

► **113**
hectares de nature préservée à proximité immédiate de la ville

► **13 km**
de voies pour les piétons et les cyclistes

► **360°**
de vue imprenable à 13 m du sol depuis l'observatoire

► **2,8 km**
de berges de Seine

► une Maison des insectes de **800 m²**

...

PERSPECTIVES 2017

- ▶ **Continuités écologiques** : actions pour la restauration en bord de Seine, en milieux urbain et rural
- ▶ **Parcs en Seine et berges** : restauration des continuités écologiques et réaménagement de tronçons de berges, connexion des espaces naturels, culturels et économiques entre eux. Définition d'une identité écologique pour chaque parc en bord de Seine et création d'un réseau de découverte de la biodiversité et de la nature
- ▶ **Extension du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) ouest à 38 communes** : accompagner 200 ménages sur les territoires centre et

ouest, étudier l'opportunité d'étendre le dispositif à l'ensemble de GPS&O

- ▶ **Charte agricole et forestière** : réalisation du diagnostic dans le cadre d'une démarche participative
- ▶ **Reconquête des friches agricoles** : poursuite des négociations foncières sur les secteurs de Morainvilliers et Triel-sur-Seine
- ▶ **Projet Cœur vert** : élaboration des études de faisabilité
- ▶ **Projets de recherche** : poursuite du suivi de projets et suivi d'une nouvelle recherche sur le développement de composites à base de miscanthus. ■

FOCUS



La production de miscanthus est expérimentée dans le Cœur Vert de la boucle de Chanteloup

GPS&O CHEF DE FILE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Facteur de croissance économique, de création d'emplois, d'indépendance énergétique, de réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la transition énergétique n'est pas seulement un concept mais une réalité sur le territoire de GPS&O. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est l'outil qui permettra de la mettre en œuvre. En 2016, un diagnostic intégrant le bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet

de serre, l'évaluation du potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération et le diagnostic de qualité de l'air ont été réalisés. Ce territoire recèle d'énormes potentialités pour faire plus et mieux. L'ambition de la communauté urbaine est de jouer pleinement son rôle de chef de file en matière énergétique pour aller vers un territoire «post carbone» et à la pointe en matière d'énergies locales durables.

▶ **66**

événements organisés dans le cadre d'Espace info énergie (balades thermiques, conférences, permanences décentralisées...) ayant touché plus de 1 500 particuliers et des dizaines de professionnels du bâtiment

▶ **100**

ménages accompagnés par le Service Local d'Information pour la Maîtrise de l'Énergie et de l'eau, 4 500 € de matériels économes installés chez ces ménages

▶ **20**

nichoirs

10

hôtels à insectes installés au sein du Cœur vert et du Parc du Peuple de l'herbe dans le cadre du programme européen LIFE

▶ **13**

agriculteurs spécialisés du territoire aidés suite aux aléas climatiques du printemps 2016 (55 000 €)

▶ **3**

ateliers de concertation pour

- ▶ la définition des secteurs de reconquête des friches
- ▶ la négociation foncière engagée sur 2 hectares à Vernouillet/Médan
- ▶ les 2 promesses de vente en cours de signature pour rachat par les agriculteurs en place

▶ **200 m³**

de miscanthus récoltés sur la parcelle expérimentale du Cœur vert dans la boucle de Chanteloup.

Des moyens pour les quartiers prioritaires

La politique de la ville s'exerce au sein des quartiers dits prioritaires de la communauté urbaine et faisant l'objet d'un contrat de ville. GPS&O en compte 12 répartis dans 8 villes.



GPS&O compte 12 quartiers prioritaires dans 8 villes

De l'élaboration du diagnostic de territoire en passant par la coordination des dispositifs contractuels existants (développement urbain, insertion économique et sociale, prévention de la délinquance...), cette compétence repose sur des actions multi-partenariales. Si les fonctions d'ingénierie, de pilotage et de coordination relèvent de GPS&O, la mise en œuvre des actions reste une capacité ouverte aux communes du territoire, aux associations locales ou à des prestataires divers.

RÉALISATIONS 2016

En matière de rénovation urbaine et de politique de la ville, l'année 2016 a été riche. Réflexions, études, lancements de procédures ou de marchés, pilotages et suivis de programmes, aménagements... ont été menés par le biais de différentes formes de contractualisations entre la communauté urbaine et ses partenaires (Programme de renouvellement urbain, Projet de renouvellement d'intérêt régional, Contrat de ville...). Quatre pôles communautaires ont été touchés par des opérations en lien avec la rénovation urbaine : Poissy/Carrières, Les Mureaux/Écquevilly, Mantes-la-Jolie/Limay, Chanteloup/Vernouillet. Les 3 premiers secteurs ont aussi été concernés par la politique de la ville.

DES ACTIONS POUR LE MIEUX-VIVRE

Santé

Le Contrat local de santé (CLS) signé par l'ex-CA2RS en 2012 a servi de cadre au développement d'un travail partenarial et

à la mise en œuvre d'actions de prévention pour réduire les inégalités d'accès aux soins (promotion d'une bonne santé mentale, prévention des conduites à risques dans les domaines des addictions, de la sexualité, de l'hygiène...). Cela s'est traduit par la participation de plus de 1 900 habitants et professionnels à des actions de prévention ; 1 700 personnes bénéficiaires d'actions visant à prévenir les conduites à risques ; l'ouverture d'un 3^e site de vaccinations gratuites à Carrières-sous-Poissy ; 138 séances d'activités physiques et sportives adaptées et 2 conférences-débats pour les personnes souffrant de maladies chroniques.

Prévention de la délinquance

Au titre de la politique de la ville, la communauté urbaine a pour mission d'assurer l'animation et la coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance en lien avec les communes du territoire : semaine de sécurité routière ; encadrement du service de 9 correspondants de nuit ; permanences du Centre d'Information des droits des femmes et des familles (CIDFF), de l'association Cre-sus, du Centre Yvelines Médiation (CYM) et du Groupement Solidarité des Travailleurs Migrants (GSTM). Dans ce cadre, 916 élèves ont été sensibilisés à la sécurité routière, 1 089 interventions ont été réalisées par les correspondants de nuit et 1 430 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

Habitat/cadre de vie

La Gestion urbaine de proximité (GUP) fait partie intégrante du pilier « cadre de vie » des différents contrats de ville de GPS&O.

5

contrats de ville signés pour 12 quartiers prioritaires au sein de 8 villes : Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, Les Mureaux, Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet, Poissy

3

pilliers pour chaque contrat de ville :

- ▶ emploi et développement économique
- ▶ habitat et cadre de vie
- ▶ cohésion sociale (santé, éducation, prévention de la délinquance).

1

habitant sur 6 de la communauté urbaine habite au sein d'un quartier prioritaire

L'année 2016 a été marquée par deux axes de travail complémentaires :

▶ **Le maintien des démarches GUP**, la coordination à l'échelle intercommunale et l'organisation de la transversalité nécessaire à la réussite de la démarche. Une convention GUP a été signée en 2016 pour l'ensemble du territoire de Poissy, en lien avec les bailleurs sociaux et la commune, alors qu'elle ne concernait que le quartier de la Coudraie

▶ **La mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** sur l'ensemble des sites de la communauté urbaine. Tous les Quartiers prioritaires de la politique de la ville font l'objet d'une convention qui permet à GPS&O et à la commune d'être fortement associés aux démarches de cadre de vie menées par les bailleurs en contrepartie de cet abattement. Cette disposition va toucher plusieurs milliers de logements sociaux pour des abattements évalués à plusieurs millions d'euros, partiellement compensés par l'État. ■

LES SERVICES DU QUOTIDIEN

La maîtrise des déchets, un enjeu majeur

En 2009, le Grenelle de l'Environnement révolutionne l'approche en matière de déchets. Alors que les efforts portaient jusque-là sur l'amélioration du tri et de la valorisation, les priorités deviennent la réduction des volumes produits et de leur toxicité, l'amélioration de la valorisation et la diminution des quantités incinérées ou stockées.



Environ 107 000 tonnes de déchets ménagers sont collectées par an

La communauté urbaine qui gère les déchets produits par les ménages et ceux des activités économiques, artisanales ou commerciales s'est adaptée à ces nouvelles directives. Elle les applique dans l'ensemble de ses champs d'action :

► **La pré-collecte** : mise à disposition de bacs aux habitants, entretien, main-

tenance et développement de systèmes d'apport volontaire

► **La collecte** : organisation puis contrôle du ramassage en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie. Elle est réalisée en délégation par des prestataires via des marchés publics ou en régie

► **Les relations avec les communes du territoire**

► **Le traitement** : relation avec les différents syndicats en charge de la compétence

► **La gestion des déchèteries**

► **La prévention ou réduction et la communication sur la gestion des déchets.**



Les bacs à compost permettent de réduire la production de déchets verts

2016, UNE ANNÉE DE TRANSITION

La fusion des six intercommunalités a entraîné le transfert automatique des contrats passés antérieurement par les collectivités jusqu'à leurs échéances, certaines courant au-delà de 2020. Ces syndicats gèrent également tout ou partie de la compétence. Au cours des prochaines années, la communauté urbaine sera donc amenée à piloter des organisations diverses et à les rationaliser progressivement.

Tout en assurant la continuité du service public de pré-collecte, collecte et traitement des déchets, en reprenant la compétence auparavant gérée par des syndicats dans certaines communes, la communauté urbaine a mené plusieurs opérations :

- ▶ **Réflexion sur l'harmonisation** des missions du service et la convergence des marchés publics
- ▶ **Implantation de bornes** enterrées de collecte des déchets ménagers
- ▶ **Mise en œuvre du plan Éco Emballage** : remise à niveau de locaux à déchets en habitat collectif
- ▶ **Suivi de la construction de la déchèterie de la Vaucouleurs** à Mantes-la-Ville
- ▶ **Suivi de la transformation du site Valene** à Guerville
- ▶ **Lancement d'un audit** sur la filière afin de définir les optimisations et les leviers d'action permettant de mettre en œuvre les économies réalisables. ■



Les scolaires sont régulièrement sensibilisés

DES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR TOUS

GPS&O met l'accent sur les actions permettant de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets produits.

Ce souci s'est traduit en 2016 par la sensibilisation des publics scolaires, la promotion du compostage domestique ou collectif (en habitat vertical, dans les écoles, maisons de retraite...), l'harmonisation de la collecte des textiles, la relance des objectifs d'éco-exemplarité de la collectivité.

BUDGET

En investissement

▶ **1 795 130 €**

En fonctionnement

▶ **49 178 494 €**

Coût annuel

▶ **51 M€**

soit un coût moyen annuel par habitant de 125 € TTC réparti en 3 postes

- ▶ 4% pour la pré-collecte,
- ▶ 49% pour la collecte
- ▶ 47% pour le traitement

ACTIVITÉS

▶ **5**

types de déchets collectés en tonnes (hors déchèteries)

- ▶ Ordures ménagères : **106 829**
- ▶ Emballages recyclables : **13 656**
- ▶ Verre : **7 838**
- ▶ Déchets végétaux : **13 085**
- ▶ Encombrants : **9 572**

▶ **1 200**

composteurs distribués en habitat pavillonnaire

▶ **3 400**

élèves sensibilisés lors d'animations scolaires en 2015/2016

Eau et assainissement vers une homogénéisation

Ce n'est pas l'activité communautaire la plus perceptible pour les habitants. La gestion de l'eau et de l'assainissement représente pourtant l'un de ses postes financiers les plus importants. GPS&O assure un double rôle : d'un côté la production, le traitement, le transport, le stockage, la distribution d'eau potable et de l'autre, l'assainissement qui englobe la collecte, le transit et l'épuration avant rejet en milieu naturel.



Après la reconstruction de la station d'épuration de Rosny-sur-Seine en 2013, celle des Mureaux va être lancée en 2017

Dès 2016, la direction du cycle de l'eau de Grand Paris Seine & Oise a exercé sa compétence sur les périmètres de deux anciennes intercommunalités : la communauté de communes autour de Limay et la communauté d'agglomération de Mantes, soit 38 communes situées à l'Ouest. Sur le reste du territoire, les activités relatives à l'eau et à l'assainissement ont été assumées par des syndicats et les communes via des conventions de gestion.

UNE GESTION DIRECTE À L'OUEST

Les équipes de l'ex-CCCV et de l'ex-CAMY ont donc fusionné dès 2016 avec l'installation de 15 agents à Magnanville et 6 à Limay. Elles ont mis en commun leurs moyens et poursuivi des projets en cours qui ont concerné des domaines variés :

- ▶ **Renouvellement de la conduite de refoulement à Limay**, des branchements en plomb à Gargenville
- ▶ **Renouvellement de conduites d'eau potable**
- ▶ **Amélioration patrimoniale de postes de refoulement**
- ▶ **Achèvement des travaux de la station d'épuration du hameau de Sandrancourt à Saint-Martin-la-Garenne** et création des réseaux en domaines privé et public
- ▶ **Mise aux normes de la station d'épuration de Mousseaux-sur-Seine**

▶ **Dépôt des dossiers** loi sur l'eau pour la création des stations d'épuration à Boinville-en-Mantois, Jumeauville et Goussonville

▶ **Procédure de mise en concurrence** des contrats de délégation de service public de Flacourt et d'Aubergenville

▶ **Lancement d'étude patrimoniale** sur le génie civil des réservoirs et châteaux d'eau du secteur ouest...

DES RÉALISATIONS À L'EST

À l'Est du territoire, des chantiers ont également été lancés ou poursuivis comme des travaux d'assainissement à Morainvilliers ou les études pour la réhabilitation de la station d'épuration des Mureaux. Cette première année a surtout permis de préparer la prise en compte totale de la compétence en 2017 grâce à un travail en profondeur avec le recueil de données, de dossiers, de contrats et de marchés, des rencontres avec les syndicats.

DES PROJETS SUR-MESURE

La communauté urbaine réalise des projets adaptés à toutes les communes. En 2016, la station d'épuration du hameau de Sandrancourt à Saint-Martin-la-Garenne a été achevée et mise en service. Cet équipement de type « filtre planté à 2 étages » assure la prise en charge et le traitement des effluents des 200 ha-

bitants. L'eau épurée est ensuite rejetée en Seine. Le montant de l'investissement hors réseaux est de 430 000 € HT.

Dans le même temps, les études pour la refonte de la station d'épuration des Mureaux se sont poursuivies. Ce chantier qui doit être lancé en 2017 pour une durée de 3 ans répond à l'objectif prioritaire d'augmenter la capacité de traitement pour l'adapter à l'accroissement de la population et répondre aux normes les plus récentes. Le coût du projet est estimé à 31 M€ hors taxes dont 23 pour la station d'épuration. ■

▶ **7 600 000 m³**

environ d'eau potable facturés aux abonnés

▶ **805 km**

de réseaux d'eau potable

▶ **16**

forages et captages

▶ **34**

réservoirs et châteaux d'eau

▶ **671 km**

de réseaux d'assainissement

▶ **43**

postes de refoulement

▶ **13**

stations d'épuration

▶ **45 km**

de réseaux curés

Il s'agit d'éléments concernant les 38 communes de l'ex-CAMY et l'ex-CCCV, celles gérées directement par les services de GPS&O en 2016

Voirie et espace public, une année de transition

La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, la signalisation, les parcs et les aires de stationnement font partie du domaine de la voirie et de l'espace public, une des nouvelles compétences de la communauté urbaine. Elle englobe aussi la concession de distribution publique d'électricité et de gaz.



L'entretien de la voirie comprend notamment la tonte des accotements

La définition proprement dite de la compétence a fait l'objet d'une concertation avec les communes membres. Dans le détail, elle touche les activités suivantes :

- ▶ **Travaux d'aménagement** de voirie
- ▶ **Entretien** de voirie et des équipements associés :
- Rebouchage** des nids de poule
- Balayage** manuel et/ou mécanique
- Vidage** des corbeilles
- Tonte** des accotements et terre-pleins centraux
- Élagage** des arbres d'alignement

Concernant la distribution de l'électricité, la communauté urbaine a fait le choix d'adhérer aux syndicats intercommunaux qui exerçaient la compétence, en représentation-substitution des communes membres, pour les domaines suivants :

- ▶ **Éclairage public** (travaux et entretien)
- ▶ **Signalétique lumineuse** (travaux et entretien)
- ▶ **Distribution publique d'électricité** (travaux de réalisation, extension)
- ▶ **Actions pour la rationalisation de l'énergie**

LES RÉALISATIONS 2016

La compétence voirie/espace public était très majoritairement exercée à l'échelon communal avant la création de la communauté urbaine. Seule l'ex-CA2RS l'exerçait

directement ainsi que l'ex-CAMY pour quelques voies. Pour organiser au mieux le transfert de cette compétence, GPS&O, en accord avec ses communes membres, a conclu des conventions de gestion transitoire pour l'année 2016.

Les activités de voirie et d'espace public ont été menées directement par les communes, sous réserve d'une autorisation préalable de GPS&O pour ce qui est de la réalisation des investissements. Les activités courantes (tonte, élagage, petits travaux...) ont aussi été très majoritairement effectuées par les communes. Un dispositif spécifique à la viabilité hivernale a également été adopté.

En fin d'année, le dispositif Gestion Relation Communes (GRC) a par ailleurs été déployé. Cet outil a vocation à maintenir une relation de proximité entre l'usager, la commune et la communauté urbaine. Quant à l'exercice complet de la compétence voirie à l'échelle communautaire, elle est intervenue début 2017 avec le transfert effectif de 1 800 km de voirie et autres éléments associés.

250 OPÉRATIONS ET PLUS DE 21 M€ INVESTIS

En 2016, la communauté urbaine a autorisé et financé sur son territoire plus de 250 opérations concernant la voirie et l'espace public, pour un montant total de plus de 21 000 000 € TTC, études et travaux compris.

PERSPECTIVES 2017

10 Centres techniques communautaires

Le transfert effectif des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice opérationnel de la compétence début 2017 se traduit par une organisation par pôles (est ou ouest) et la création de 10 Centres techniques communautaires permettant un maillage de l'ensemble du territoire.

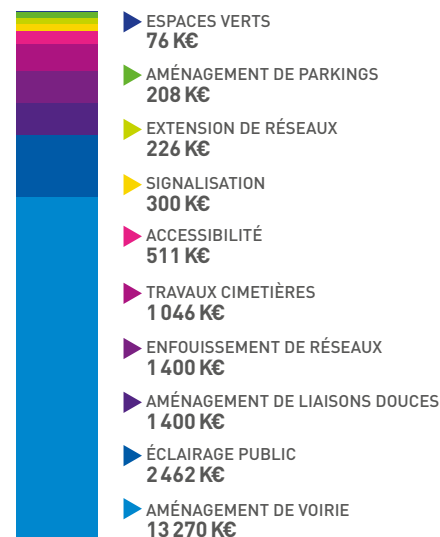
Des pratiques à homogénéiser

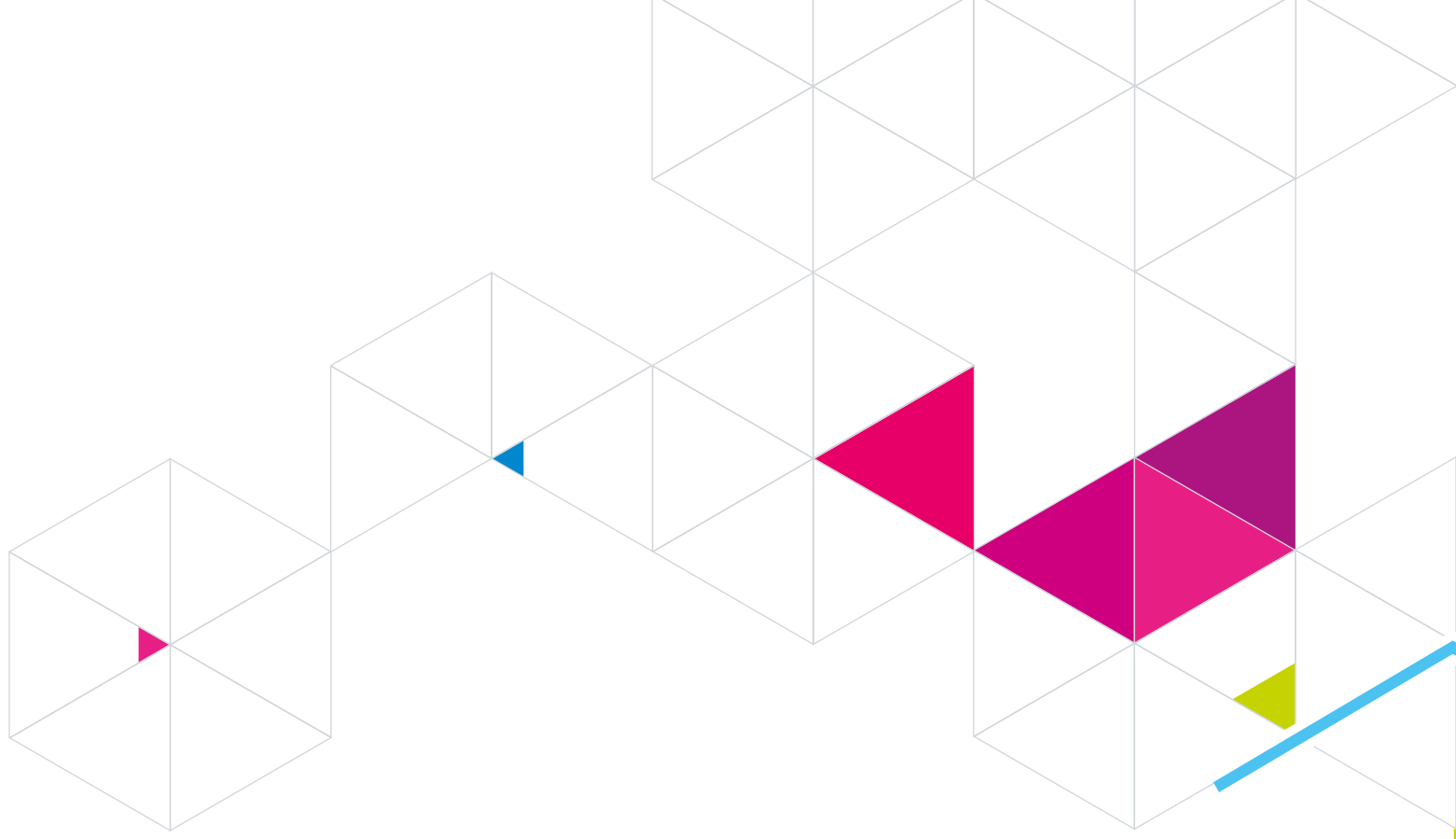
La DGST entend rationaliser, à terme, l'intervention des différents prestataires sur son territoire, homogénéiser le niveau de service rendu et réaliser des économies d'échelle.

Une organisation repensée

En lien étroit avec les services des communes, les services techniques de la communauté urbaine seront en mesure d'intervenir nuit et jour, chaque jour de l'année, pour la continuité du service public, ceci dans le cadre d'une organisation réfléchie et harmonisée au sein de chaque secteur. ■

TRAVAUX AUTORISÉS EN 2016 (EN € TTC)





Achères, Andrésy,
 Arnouville-lès-Mantes,
 Aubergenville,
 Auffreville-Brasseuil,
 Aulnay-sur-Mauldre,
 Boinville-en-Mantois,
 Bouafle,
 Breuil-Bois-Robert,
 Brueil-en-Vexin, Buchelay,
 Carrières-sous-Poissy,
 Chanteloup-les-Vignes,
 Chapet,
 Conflans-Sainte-Honorine,
 Drocourt, Ecquevilly,

Épône, Évecquemont,
 Favrieux, Flacourt,
 Flins-sur-Seine,
 Follainville-Dennemont,
 Fontenay-Mauvoisin,
 Fontenay-Saint-Père
 Gaillon-sur-Montcient,
 Gargenville, Goussenville,
 Guernes, Guerville,
 Guitrancourt, Hardricourt,
 Hargeville, Issou,
 Jambville, Jouy-Mauvoisin,
 Jumeauville,
 Juziers, La Falaise,

Lainville-en-Vexin,
 Le Tertre-Saint-Denis,
 Les Alluets-le-Roi,
 Les Mureaux, Limay,
 Magnanville,
 Mantes-la-Jolie,
 Mantes-la-Ville,
 Médan, Méricourt,
 Meulan-en-Yvelines,
 Mézières-sur-Seine,
 Mézy-sur-Seine,
 Montalet-le-Bois,
 Morainvilliers,
 Mousseaux-sur-Seine,

Nézel,
 Oinville-sur-Montcient,
 Orgeval, Perdreauville,
 Poissy, Porcheville,
 Rolleboise, Rosny-sur-Seine,
 Sailly, Soindres,
 Saint-Martin-la-Garenne,
 Tessancourt-sur-Aubette,
 Triel-sur-Seine,
 Vaux-sur-Seine,
 Verneuil-sur-Seine,
 Vernouillet, Vert,
 Villennes-sur-Seine

